# SIEGE ET PILLAGE DE MAHON PAR BARBEROUSSE EN 1535

Par Rafaël Bosch Ferrer, prêtre.

#### **Introduction**

1 Il ne manque que dix-huit mois pour le quatrième centenaire de la malheureuse tragédie de Mahon, en 1535, la seconde en importance que l'île de Minorque a eu à subir à notre connaissance. Les Minorquins ont toujours eu le besoin de savoir, comme, en premier lieu, le grand nombre de manuscrits qui traitent du sujet le prouve. Cependant, le manque d'archives concernant cette île à cette époque rend ce travail difficile. Pour étudier ce malheureux événement on ne connaissait pas d'autres documents que les copies incomplètes qui existent sur le procès instruit à la suite de la reddition de la place de Mahon à Barberousse et de la sentence prononcée à l'issue de ce procès. Il s'ensuit que ces manuscrits sont pour la plupart réduits à de simples copies de ce document, complétés pour certains d'entre eux d'une compilation de notes provenant du document lui-même et pour d'autres, de celles d'auteurs non minorquins, dont Mut, Sandoval, etc. La même pauvreté de documentation apparaît dans les travaux imprimés qui ont commencé avec la publication de "l'Histoire de l'île de Minorque", par Don Rafaël Oleo y Quadrado, en 1874 pour le Tome 1 et 1876 pour le tome II. Dans ces oeuvres imprimées on observe l'absence d'analyse critique avec laquelle on a essayé de reconstruire certains détails importants, en incluant de la fantaisie pour pallier l'insuffisance des bases offertes par le dit document. Il est observé qu'en voulant venger Mahon, l'interprétation de cet événement douloureux était orientée et maladroite.

2 – A compter de 1882, L'histoire de ce triste et mémorable événement est écrite de nouveau avec plus de rigueur.

Durant cette année, Don Pedro Riudavets y Tudury a publié à Mahon ses "Fracmentos de la Historia de Menorca" et sous le titre "Barberousse", il indique qu'à partir des dates des festivités mobiles de l'année 1535, on déduit que le 4 septembre de cette même année n'est pas la date à laquelle l'armée du Pirate est entrée dans le port de Mahon. Comme cela avait été affirmé, mais celle de samedi, les Turcs étant déjà entrés dans la ville. Ils en sont ressortis le matin du jour suivant pour quitter le port avec des navires chargés du butin. Avec cette mise au point, il a rendu un autre service à l'Histoire et a dissipé l'importante imprécision née de l'erreur susdite, en mettant en évidence que le procès dont il est fait mention, a commencé le 8 septembre. Rien n'est moins important que de connaître l'événement tant par la description topographique des fortifications et des portes de Mahon à cette époque, que par la constatation qu'elles n'offraient qu'une faible capacité défensive à la place, sans commandement compétent pour une telle situation, et comptant seulement trois cent cinquante hommes en état de manier les armes, puisque la ville, selon l'historien Sandoval, était composée de 300 foyers à cette époque.

En 1888 est apparu le volume " *Islas Baleares* " de l'œuvre " *España. Sus Monumentos y Artes. Su naturalezae historia* ", écrite par Don Pablo Piferrer et Don José M.ª Quadrado, dans lequel ce dernier a spécialement rapporté la véritable histoire du siége, avec la divulgation d'une série de données inédites et jusqu'à alors inconnues.

Dix années plus tard, Don Estanislao de K. Aguiló a éclairé les faits dans la "Revista de Menorca", troisième époque, 1898. Douze documents relatifs à l'événement de référence, exhumés des archives de Majorque (l) qui n'avaient rien perdu de leur importance pour avoir été divulgués par Quadrado et dont ils ont extrait la série données susdite.

(Dans la première des NOTES que j'ai insérées avant l'appendice, numérotées à l'aide chiffres romains (du I au XII) sont les documents publiés par le senior Aguiló. Chaque fois que je m'y suis référé dans le cours de l'œuvre, je cite seulement le nombre romain correspondant à chacune d'elles entre parenthèse () ou précédé du mot document. Ces annexes se retrouvent dans le texte du livre, pour économiser, de cette manière, un nombre très important de notes. J'obtiens ainsi de la brièveté et de la clarté).

Hernández Sanz, dans son "Compendio de Géografia e Historia de le Isla de Menorca", publiée en Mahon en 1908, a donné une autre précision sur l'emprise topographique de la ville de Mahon, en ce temps, ajoutant quelques détails aux faits cités par Riudavets.

L'autorité indiscutable de Quadrado comme historien m'oblige à résumer dans cette introduction quelques divergences d'importances réelles indiquées au cours des années passées(2), entre ce que dit cet auteur illustre (ob. et t cits. pp. 1220 et note 430), et ce qu'expriment les documents VI (du 14 septembre) et VII (du 1° octobre). Premièrement Quadrado ne s'est pas rendu compte des 120 postes de combattants de la seconde expédition que Majorque a organisée pour soutenir Mahon, fournissant un navire qui se trouvait à Palma et qui appartenait à l'escadre que l'Impératrice d'Espagne envoyait en l'Italie (VII), et comme conséquence de l'oubli de ce détail, il commet l'erreur d'attribuer ce bateau à une autre division navale dans laquelle se trouvait le marquis de Mondéjar, qui, pour le moins, a dû arriver à Majorque une paire de jours après (8 septembre). Par contre, il ne mentionne pas la compagnie de trois cent postes de combattants que le marquis a fournie plus tard pour renforcer la garnison de Minorque (VII). En conséquence de cette erreur il a dû s'abstenir de spécifier (page.1220) à quelle expédition l'argent prêté par le Chapitre de la cathédrale de Majorque était destiné. En second lieu, il déclare que pour contribuer à la défense de Mahon, quelques chevaliers de Majorque avec à leur tête, au lieu du Virrey, son fils Don Pedro de Figuerola (3) se sont engagés à leurs propres frais. Ainsi on observe que Quadrado n'avait pas une bonne connaissance des documents indiqués. Dans le compte-rendu que les Juras de Majorque ont fait à l'Empereur dans un autre document, lui indiquant ce que Majorque avaient fait pour essayer de sauver Mahon, ils ne mentionnaient pas ce Figuerola. Il déduit de ce silence, comme si ce fait était une réalité, qu'il n'avait pas l'intention de se rendre sur Minorque pendant le siége, ce dont les Juras n'étaient pas fières. Concernant les chevaliers susdits, les Juras déclarent dans la rédaction de ces deux documents que lorsque les nouvelles de la chute de Mahon sont arrivées, alors qu'ils s'étaient engagés spécialement et à leurs frais pour défendre la place, ils n'arrivaient pas à accepter que de ce fait leur action avait été inutile. Relatif à la venue sur l'île de Minorque de Figuerola, le document VII, le seul qui en parle, exprime bien clairement que dés que le Virrey a eu la confirmation de la fin du siége et de la détention des coupables présumés, au lieu de rejoindre Minorque, pour occuper le poste de Gouverneur pour la sécurité de l'île, comme il avait pensé, il a envoyé son fils en lui donnant pour conseiller Micer Rafaël Ballester, Avocat trésorier de Majorque. Il apparaît que le Virrey l'a envoyé en qualité de Gouverneur temporaire, pour remplacer le titulaire qui était mort pendant le siége (VI), parce qu'en premier lieu, les Juras de Majorque, l'ont désigné en ajoutant, par le biais d'un commentaire, qu'ils ne doutaient pas que Figuerola interviendra très bien dans les affaires de Minorque et veillera de sa sécurité (VII). Et, deuxièmement, les Juras de Minorque, dans l'instance du 30 septembre que citent les copies du procès, le désigne avec ce titre lui demandant qu'il punisse les coupables.

3. – On ne sait pas où se trouvent les documents relatifs au siége et au pillage de Mahon, qu'ils agissaient des archives du Gouverneur de Minorque ou de ceux du Virrey de Majorque. Par conséquent, on n'a pas, entre autres documents, ni la lettre du l° septembre du Gouverneur de Minorque au Virrey, ni celle du jour suivant, du même Gouverneur, alors qu'il partait pour

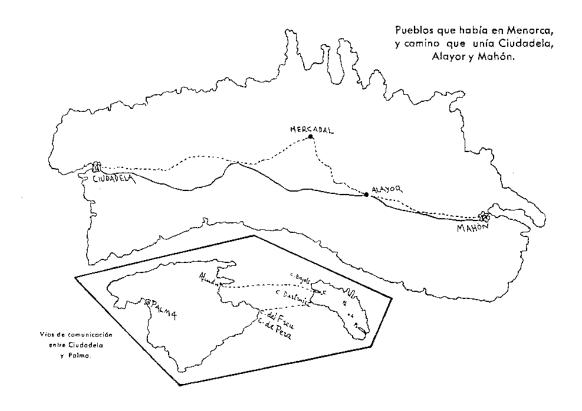
Mahon où il écrivait qu'il laissait à Ciudadela son lieutenant, lettre qui est arrivée à destination dans la première moitié de la nuit du 2, ni celle du 3 de ce lieutenant au Virrey, lui communiquant le contenu de la seconde lettre du Gouverneur et ni cette autre du 3 du Virrey au Gouverneur.

Du procès et de la sentence qui s'en est suivie, on ne sait ni l'endroit où se trouve l'original, ni celui d'une copie authentique. Dans les six simples copies de ma connaissance, on remarque des divergences de noms et d'appellations, omissions de mots, incises et autres modifications. Aucune d'elles ne rapporte les plaidoiries des avocats de la défense en alléguant dans l'une d'elle, pour justifier cette omission, qu'elle était longue et sans intérêt. Quelques-unes unes sont illustrées avec plus ou moins de notes, tandis que d'autres ne disposent pas d'annexes. Pour terminer, il y en a qui ne mentionnent que la date de la sentence, alors que dans d'autres est aussi indiquée la date du début du procès et dans certaines on annote en outre celles de plusieurs péripéties (4).

- 4. On ne sait toujours pas qui était le Gouverneur de Minorque, lorsque l'Armée turque est arrivée ; autorité qui à cette époque était aussi Commandant Général de l'île (<u>Note personnelle</u> : Albert P. Prieur, dans sont ouvrage "Les Barberousse" écrit "Le gouverneur de l'île de Minorque est le citoyen barcelonais Galceran Oliver, qui réside à Ciudadela"). Mon malheureux ami, Don Antonio Roca Várez m'a indiqué plusieurs fois que l'ayant recherché, il avait trouvé son nom et d'autres faits le concernant dans un ancien petit ouvrage imprimé en Catalogne. Il comptait le faire connaître, dans un livre de critiques historiques minorquines qu'il préparait, il y a quelques années, et qui à disparu avec lui lors de son décès alors que son œuvre n'était pas terminée. Il est presque sûr que cette donnée intéressante existe dans la documentation qu'il avait rassemblée pour la rédaction de ce livre. Le seul détail qui a voulu me communiquer est qu'il était assez vieux, quand il est mort en combattant Barberousse.
- 5 Fidèle à mon éthique qui veut que soit rendu à chacun ce qui lui appartient, j'ai le plaisir d'indiquer que manquant de temps cette étude historique sur le siège et le pillage de Mahon serait restée en l'état de projet si avec insistance on ne m'avait pas prêté pour le terminer mon neveu Andres Bosch y Anglada, jeune Maître National de l'enseignement supérieur et publiciste diplômé. La documentation était rassemblée et analysée, mais il restait les retouches de coordination et de rédaction. Ce second travail, certainement moins rapide, ni moins méritoire de conception définitive du plan, de mise en forme et d'adaptation à mon travail est celui qu'a effectué mon neveu qui, en outre, s'est efforcé de donner du procès une idée beaucoup plus précise que celle que j'avais projetée.

Ciudadela de Minorque, avril 1954.

RAFAEL BOSCH FERRER, PRETRE



# PREMIERE PARTIE

<u>I</u>

## Déroulement du siége et du pillage de Mahon par Barberousse.

- 6 Depuis le début du XV ème siècle, les corsaires algérois infestaient la Méditerranée occidentale. Ils constituaient un danger constant pour les bateaux marchands qui la traversaient. Pendant la première moitié du siècle suivant, le nombre de ces corsaires a considérablement augmenté. Parmi eux, les deux frères Horuc (5) et Haradyn, communément connus sous le nom de Barberousse, sont rentrés dans l'Histoire du fait de leur audace et de leur pouvoir (6). Fils, selon les uns d'un potier de l'île de Lesbos, et selon d'autres de nationalité française, de la famille des Authón. Ce qui est certain, c'est qu'ils étaient des renégats du christianisme, entourés de partisans Musulmans disposés à les seconder.
- 7. Barberousse Conscient de son pouvoir, effrayait et inquiétait les côtes espagnoles du levant (7). Il fut nommé Grand Amiral par Soliman II et pris de l'importance après avoir conquis Tunis pour le même Sultan en 1533 (8). Désireux de réprimer son audace et casser sa force, l'Empereur Carlos V voulu reprendre cette ville et la restituer au roi Muley Hassám qui en avait été spolié. L'armée royale a quitté le port de Barcelone le 30 mai 1535, elle était dans le port majorquin d'Alcudia dans les premiers jours de juin. Le 5 elle a fait escale à Mahon où l'Empereur a entendu la messe. De là elle s'est dirigée vers la Sardaigne, dont elle a quitté les

- côtes le 13 en se présentant avec quelques cinq cents voiles et 54.000 hommes de diverses nations devant la Goulette, la place forte et la clé de la Tunis, défendue avec obstination et courage par son gouverneur le juif Simar, compagnon de Barberousse (9). Le 14 juillet cette place fut prise, l'Empereur saisit les quatre-vingt-six navires de la flotte qui se trouvaient là, et se presse vers Tunis qu'il prend le 21 juillet après des combats acharnés.
- 8. le Corsaire s'enfuit de Tunis avec un grand nombre des siens qui avaient trouvé leur salut dans la fuite en direction de Bône où avec onze galions qui s'y trouvaient, ils rejoignirent Alger. Désireux de se rattraper d'une défaite et des pertes subies, Barberousse avec la hargne et l'audace qui lui étaient particulières, a rassemblé une flotte composée de vingt-deux galéres et neuf embarcations (I, VI. Vil) (10). Selon Mut (11), il a pris la direction à Palma où il est arrivé dans la baie, de nuit, à la fin d'août. Mais en voyant les feux et les illuminations de la ville il pensa que les habitants préparaient la venue triomphale de Sa Majesté Impériale et qu'il était préférable de diriger ses navires vers Minorque, à la recherche d'une opération plus réalisable (12)
- 9. Cette petite île, dont la longueur maximale est de 49 kilomètres, et la largeur moyenne de 15 à 16 kilomètres, était divisée, en ces temps en quatre communes, qui étaient celle de Ciudadela, Mahon, Alayor et Mercadal. Ciudadela, ville fortifiée, dotée de garnison réduite et située presque à l'extrémité occidentale, était la capitale de l'île et la résidence des autorités générales. Mahon, la seconde en importance, bien qu'aussi fortifiée, manquait de moyens militaires pour sa défense. Elle se trouve presque à l'extrémité orientale, et dans ses murs il y avait environ 5300 maisons et 1500 habitants, dont seulement quelques 350 étaient aptes au maniement des armes (au numéro 108, je traiterai de la population extérieure à la ville). Alayor et Mercadal étaient des villes encore moins importantes et elles étaient dépourvues de fortifications qui n'étaient pas nécessaires du fait de leur position au centre de l'île. Mahon a été choisie par le perfide pirate pour sa vengeance. La place n'était pas en alerte (11) ; mais, par contre, elle avait de bonnes fortifications (II).
- 10. le 1er septembre 1535 (I, IV et VII), l'armée de Barberousse, après avoir échoué dans sa tentative d'arraisonner en haut de l'île, le navire biscaïen de Martín de Rentería (13), est entrée, de jour (IV), dans le port de Mahon, en arborant traîtreusement les aigles impériaux (14). Dans le port il s'est heurté à une petite caraba (bateau utilisé sur la côte Est de l'Espagne) portugaise qui lui a opposé une courageuse résistance. Si bien que sa victoire n'a été acquise qu'au prix de sang versé par les siens (15).
- 11. Outre Barberousse (II) lui-même il y avait dans l'armée corsaire un autre pirate funeste, connu à Minorque sous le nom du Juheu (II), et hors des Îles Baléares, plus généralement sous celui de Cochi le diable (16) (Note personnelle : D'après Albert P. Prieur il s'agit d'Ali Caraman ou Aydin Arrays. Mais on lui a donné le surnom italien de Cacia-Diavolo et de Cachidiablo sur le rivage hispaniquie. Catalogne), Valence et les îles Baléares constituaient le domaine de ses courses; sur ces côtes il menait de fréquentes incursions, volant, incendiant et kidnappant les habitants, spécialement les pucelles les plus belles. Il avait été pourchassé sans succès à plusieurs occasions (17) et sa présence dans l'armée turque, ajoutée à celle de Barberousse, était un mauvais présage (II).
- 12 Selon Mut, les habitants de Mahon croyant que cette escadre faisait partie de celle de l'Empereur revenant de la conquête de Tunis, célébrèrent l'événement en faisant carillonner les cloches et se préparèrent à recevoir Sa majesté l'Empereur avec les honneurs dus à leur roi. Les moines franciscains de Mahon, Bartolomé Genestar et Francisco Coll, qui s'étaient embarqués sur un navire ancré dans le port, pour se porter au devant des arrivants et leur souhaiter la bienvenue ont découvert qu'il s'agissait d'une flotte turque (18). Ils informèrent immédiatement la ville du danger qui approchait. Les portes furent fermées et verrouillées rapidement et la défense de la place s'organisa. Entre-temps aux premières heures de la soirée les corsaires commencèrent à débarquer par le pont du roi (I) (20).

#### $\underline{II}$

#### Comment, aux premiers moments, tous ont rempli leur devoir.

- 13. L'année au cours de laquelle ces événements ont eu lieu, Mosén Jaime Scalá (21) était le chef de la place de Mahon, Baile (Officier général royal) de la ville et commansant du fort situé dans ses murs. Avec d'autres personnes il constituait la municipalité (Universidad) de Mahon. Il y avait également: Pablo Serra, le "Grand Syndico", Mosso Jorge Boscá (ou Boschá) et Mosso Francisco Llorens, Percepteurs, ainsi que les Conseillers Mosso Gil Caldarer (ou Calderer), le chevalier Mosén Antonio Olivar, Mosso Jorge Uguet, Pedro Goñalons de Son Mercer et Francisco Mir. Bartolomé Saura était un des Prud'hommes de cette Mairie. Parmi les personnes citées, Serra occupait, en outre, l'emploi d'intendant principal du fort, Calderer et Uguet étaient chacun les capitaines d'une partie des hommes d'armes de la ville, et Mir avait à sa charge deux pièces d'artillerie installées dans le Bastion (22).
- 14. Les circonstances plaçaient ces autorités en situation grave et urgente et en particulier la première d'entre elles Mosén Jaime Scalá. A cette époque, la rapidité avec laquelle l'alerte devait être transmise dans l'île dés la découverte de la présence de pirates n'a jamais été aussi indispensable qu'en cette occasion.
- 15. En dépit de ces considérations évidentes jusqu'à ce jour, il est notoire que les autorités de Mahon ont eu la remarquable maladresse de ne pas avoir profité du temps écoulé entre l'arrivée de l'armée de Barberousse dans ce port et leur prise de position sous les murailles de cette ville, pour avertir les autorités générales de Minorque du danger qui les menaçait s'ils ne se dépêchaient à les aider. Cette conduite critiquable est logiquement et généralement attribuée au Mosso Bartolomé Mir, dont je commenterai l'exploit pittoresque plus spécialement dans un autre lieu. Si tel a été la conduite des autorités de la ville, il est presque justifié que le Gouverneur soit resté sans agir à Ciudadela, contrairement à ce qui a été faussement avancé et qui sera par la suite mis en évidence.
- 16. Conscientes de leur mission et de leurs responsabilités face à la nécessité d'obtenir des secours pour que la petite place puisse résister à l'ennemi avec une chance de succès, les autorités de la ville, avant le milieu de la soirée de ce premier jour et à peine avertis du débarquement des turques (I), décident d'informer de leur situation les autorités générales de l'île. Ils dépêchent en urgence un courrier qui, sollicitant en passant l'aide de la ville limitrophe d'Alayor, (I) est arrivé à Ciudadela ce même 1 er jour, aux environs de cinq heures et quart de la nuit (I) ou vers les huit heures trois quart.
- 17. Les informations qui existent sur les personnages qui exerçaient les charges d'autorités générales sont incomplètes. Comme j'ai indiqué au paragraphe 4, il reste encore à examiner qui était, en ce temps-là, le Gouverneur de Minorque, personnage âgé, qui à la fois était Capitaine Général de l'île. Les quatre Juras du gouvernement Général de Minorque et en particulier de la municipalité de Ciudadela étaient : le noble et Mosso Juanote Riudavets, (23), Juré Militaire (24), le représentant des citoyens le Mosso Alberto Anglada, Andres Vert, agriculteur et Dionisio Squeller (ou Squella), artisan. Les noms des membres du Conseil Général de l'île nous sont tous inconnus.
- 18. A l'arrivée du courrier de Mahon, le Gouverneur et les Juras se hâtèrent pour prendre les mesures que la gravité du cas imposait. Immédiatement, ils demandèrent des aides immédiates à l'île voisine en s'adressant en premier au Virrey, et en second aux Juras Généraux du Royaume de Majorque. Une fois ces premières dispositions prises dans le but

d'éviter que les secours arrivent trop tard, ils commencèrent à rassembler les forces pouvant être recrutées spécialement à Ciutadela et à Mercadal (25), afin de porter secours à la place.

- 19. Les nouvelles qui arrivaient d'heure en heure (I), de Mahon, tant que le chemin de Ciudadela est resté libre, renforçaient l'urgence de ces mesures. Elles confirmaient les intentions de Barberousse d'encercler la place et l'information que les Turcs débarquaient de l'artillerie (I). La lettre adressée aux Juras de Majorque par les Juras de Minorque et datée du 1<sup>er</sup> septembre "dos horas de nit, ab molta pressa", deux heures de la nuit avec urgence, (26), était écrite dans les termes suivants :
- 20. "Grands magnifiques et grands sauis Senyors. A deux heures de la nuit, avons reçu un courrier et nous a certa comme dans lui port de Mahon sont arrivée celle armée du turc perfide Barberousse et que débarqué au pont du Roi de la dite ville. Et même pour lui dit courrier tenim avant comme les habitants de la ville de Alayor tiraua pouvoir faire donner secours a ceux de Mahon faites face qu'il est peu de gens, et nous avec beaucoup de soins comme cars le requière, non dexam de prouehir en lui quens est possible, fais face que les forces de cette île sont peu et le gens peu nombreux et les munitions; pour co avec grande rapidité pour ce qu'importe pour lui seruey de notre seigneur et de la sa Majesté et pour la garde et défense de cette île, laquelle tenir pour perdu si bien que déjà pour notre Seigneur noy es prouehil et de la fiansa que tenim de l'aide vos magnificences, lesquels pregan et requièrent pour ce qu'il touche au seruey de Dieu et de sa Majesté, et toute de Espagne et principalement de cette île, voulons prouehir très rapidement de gens et autre secours dans cette pauvre d'île. Laquelle tenim pourr sens aquell perdue de la poden vos magnificences quant importaria à sa Majesté. ce qu'il touche beaucoup notre Seigneur Dieu et la foi chrétienne. Et l'aide pourra venir à la ville de Ciutadella, parce que le camp ou armée de l'ennemi est en Mahon, et acó faran vos des magcies avec grande rapidité parce que de chaque heure arrivent des courriers et retarder est dangereux, parce que les turcs débarquent avec de l'artillerie. Nous a be que le Senior. Gouverneur par lettre avise le Senior. Virrey, nous pour lui semblant non hauem dexat d'occorrer vos à des magnificences de la vie et stat desquels notre Seigneur Dieu garde comme desigen. Donnée en Ciutadella à l'heure dite avec urgence le premier septembre de MDXXXV - Senior, auquel vos des magnificences agiront promptement - les jurats de l'île de Minorque "(I) (27).

# <u>III</u>

# Comment Mahon de défendait et l'aide que lui a apporté Alayor

- 21. Le débarquement était terminé aux premières heures du matin du jour suivant; le jeudi 2 septembre. Les forces du pirate, qui selon Mut s'élevait à 2.500 hommes, se déployèrent immédiatement autour de la ville (28), divisés en trois groupes (II), installées avec l'artillerie correspondante en des lieux stratégiques (29). Entre-temps plusieurs Turcs en de petits groupes, ont commencé à s'en prendre aux enclos et aux propriétés cherchant à piller et a ramasser du butín, principale raison de la course de ces aventuriers. La chance ne paraît pas avoir souri aux assiégeant dans un premier temps, son artillerie ne parvenant pas à détériorer la bonne muraille et les bonnes tours de la place (II).
- 22. Celle-ci, pour sa part, se défendait très bien. L'artillerie des tours avait mis hors de combat plus de trois cent ennemis (II). Les paysans, d'autre part, tant ceux du terme de Mahon que ceux d'Alayor attaqués par les pirates, tuaient beaucoup de ceux qui tentaient de s'en prendre à leurs biens (II). Ceux d'Alayor réussirent à en capturer deux d'entre eux qui leur apprirent que l'armée était celle de Barberousse (II).

- 23. Les habitants de cette ville limitrophe informés du danger en premier par les courriers envoyés à Ciudadela, par solidarité et fraternité envers ceux de Mahon, bien qu'ils ne soient pas nombreux, se sont préparés à porter secours aux assiégés (1). On ignore quand sont partis les renforts, cependant, aux dernières heures du second jour, environ quarante hommes se trouvaient dans la ville de Mahon, tandis qu'une partie des gens d'Alayor lançaient une escarmouche contre la troupe des envahisseurs (II) au cours de laquelle deux habitants d'Alayor furent blessés légèrement l'un d'un coup d'épée et l'autre d'une flèche (II).
- 24. l'histoire nous a transmis le nom d'un de ces habitants d'Alayor qui a volontairement apporté son aide à la ville assiégée. Il y est rentré en traversant la troupe ennemie. Llamábase Vicente Andréu, après avoir donné cette preuve de bravoure, est mort victime de son engagement pour la religion et notre grandeur. Dans un mémorial de 1538, à la Baile Générale, il en est fait mention honorable (30).
- 25. les incidents de ce premier jour de siége, et l'espoir que les mahonnais avaient de recevoir des aides importantes, les encourageaient. Les nouvelles qu'ils faisaient parvenir à Ciudadela en milieu de nuit du deuxième jour faisaient état aux Juras Généraux de leur confiance à rejeter l'attaque turque. D'autant plus que les escarmouches de la journée donnaient l'impression que les ennemis étaient mal armés et peu efficaces. (II). Ce qui a amené les Juras à penser qu'avec le renfort de deux cent ou trois cents hommes de Majorque ils disposeraient d'une force plus efficace que celle de plus de mille hommes que les assaillants avaient pour le moment déployée en trois groupes en des lieux différents. Ils pourraient ainsi assurer la défense et peut-être obtenir une remarquable déroute de Barberousse et, qu'en portant cette aide à 500 engagements ils pourraient détruire la troupe des envahisseurs et être débarrassés de cette armée ou d'une partie (II).

#### <u>IV</u>

#### Le Gouverneur vient en aide à la place assiégée

- 26. Après avoir communiqué aux autorités de Majorque la situation critique de ville de Mahon et demandé l'aide indispensable, le Gouverneur et les Juras généraux de Minorque n'ont pas failli d'autre part d'organiser une intervention aussi puissante qu'il était possible malgré le peu de moyens en personnel et en munitions sur lesquels ils pouvaient compter(I). Il apparaît que l'ordre de rassembler en différents lieux les personnes valides et disponibles de l'île à été donné dans le but de les incorporer à la colonne aux ordres du Gouverneur. Il n'apparaît pas clairement dans la documentation que ce dernier est intervenu directement dans ces préparatifs, mais ce n'y est pas également exclu. Je n'hésite pas à lui attribuer le commandement de l'expédition, acte attaché à sa charge de Capitaine Général de l'île qui lui était donc imposé malgré son âge (11) (31).
- 27 les hommes qui en faisaient partie étaient pour la plupart de Cuidadela où la garnison avait été réduite. Le complément venait ensuite d'autres parties de l'île (32). Quelques auteurs, comme Mut, n'évaluent pas les effectifs du corps expéditionnaire à plus de 300; d'autres disent simplement qu'ils étaient plus mais ne spécifient pas le nombre ; toutefois, selon les calculs des Juras de Minorque (II). Le contingent d'hommes de Cuidadela, augmenté de ceux de Mercadal, était d'environ de six cent hommes (33). Ne sont pas comptés ceux d'Alayor et de Mahon qui se trouvaient à l'extérieur des fortifications (II) et par la même qui avaient la possibilité de s'intégrer à la colonne.
- 28 Il est certain qu'en ces temps, les personnes les plus nobles tenaient pour un honneur, plus encore, jugeaient comme une obligation indispensable, de servir leur patrie et leur roi avec les armes à la main dans des moments périlleux. Avec quelle importance les chevaliers

de Ciudadela ont pris part à cette expédition? Nous ne le savons pas, comme leur nombre en cette ville à cette époque. Quoi qu'il en soit Juan Oliver et le Mosso Gabriel Leonardo Martorell, noble, avec ses deux fils Guillermo et Juan ont pris part à l'expédition. Le premier a pris le commandement de 300 hommes (34), le second celle d'une compagnie dont il était capitaine (35).

- 29, Oliver était un soldat ou brigadier minorquin, très connu par sa valeur et son patriotisme. Parmi ses parents on trouve des personnages remarquables de l'histoire locale (36). Quant à Martorell, ce nom de famille illustre implantée à Ciudadela depuis 1287, avait déjà donné des hommes dévoués à la patrie, et de même Gabriel Leonardo (37) déjà en 1521, avec Mosén Federico de San Clément, Gouverneur de l'île, avait réprimé les bandes et les soulèvements populaires qui se sont formées dans l'île de Majorque (38). Ses fils et descendants ont su faire honneur à leur illustre nom de famille (39).
- 30. Ces forces qui allaient au secours de Mahon ont quitté Ciudadela le matin du 2 (II), et pendant la marche le gouverneur a envoyé, de nuit, un de ses proches à Ciudadela avec des nouvelles verbales sur le déroulement des opérations, ainsi qu'une lettre pour son lieutenant dans cette ville, lequel courrier est arrivé dans la capitale de l'île en milieu de nuit du 2 au 3 (II). Les archives ne donnent pas le contenu de cette lettre qui devait avoir de l'importance puisque ce lieutenant a cru bon devoir la transmettre au Virrey (II).
- 31. Les Juras de Minorque, profitant du temps favorable pour aller à Alcudia, et de l'occasion d'avoir à envoyer la lettre indiquée du lieutenant de gouverneur au Virrey, ont écrit une nouvelle missive à ceux de Majorque, leur donnant les nouvelles susdites de Mahon qu'ils avaient, et en réitérant la demande d'aides urgentes avec des suggestions et des indications sur la manière dont elles pourraient être amenées dans l'île (II) : ils déclaraient que par Ciudadela la voie était libre, et que de ce fait, ils pouvaient en toute sécurité débarquer dans le terme d'Alayor ou de Mahon, mais en cas de présence de bateaux ennemis dans les eaux de Ciudadela, ils leur indiqueraient leur situation, en allumant un feu sur le clocher et une autre dans l'extrémité d'Artrug, si ceux-ci se trouvaient au Sud de l'île ; ou un dans le clocher et une autre dans l'extrémité Bayols (Bajoli), dans le cas où ils se trouveraient au Nord et une dans chacun des points indiqués, s'ils soupçonnaient qu'il y en a dans une ou l'autre partie. Les Juras terminaient en ajoutant qu'ils ne pouvaient donner plus de nouvelles ne sachant pas ce que le Monsieur Gouverneur déciderait de faire (II).

 $\underline{V}$ 

# Combat aux alentours de Mahon

- 32. Entre-temps, le harcèlement de Mahon allait s'intensifier du fait que le pirate devait rapidement s'introduire dans la place avant que certaines unités navales de l'Empereur en train de rentrer de Tunis ne le bloquent dans le port (40). Les assiégeants réussirent à ouvrir une brèche suite à une terrible canonnade (41) par laquelle ils ont mené un assaut avant d'être repoussés (42). Peut-être serait-ce à cette occasion que les frères Francisco et Gabriel, fils de Mosso Simón de Cardona et de la Madame Catalina Pau (ou Pax), appartenant à la distinguée famille des Cardona implantée à Mahon depuis la reconquête de l'île, sont héroïquement morts en défendant la place.
- 33. les forces envoyées par le Gouverneur ont dû être en contact avec les assiégeants le 3, comme l'estime très justement Quadrado. Au paravent, le Gouverneur avait envoyé à Mahon un bandit gracié pour prévenir les assiégés de leur arrivée pour qu'ils facilitent leur entrée dans la ville (43). A cette fin, le Baile de Mahon a pris ses mesures : avant l'arrivée du bandit, il a donné les clés à son fils Bernardo Scalá et a ordonné qu'avec Bartolomé Goñalons et

Gabriel Pou (alias Verdulaga) il devait allaient déverrouiller la porte du Cap du Cos, pour que ceux de Ciudadela qui venaient à leur secours puissent entrer (44).

- 34. En arrivant près des fortifications; la lutte entre les renforts de Ciudadela et l'ennemi fut dure et longue. Pendant qu'ils se battaient contre les Turcs qui s'opposaient à leur passage, Bernardo Scalá est sorti de la ville à la tête d'une petite troupe pour l'aider, mais en voyant qu'ils étaient décimés dans le combat engagé, il s'est retiré avec les siens (45). Le Gouverneur a trouvé la mort ainsi que cent de ses meilleurs combattants (VI). Parmi eux il y a le courageux Juan Oliver auquel le vieux gouverneur avait confié l'importante mission de pénétrer dans la place, avec l'aide des mahonnais, à la tête de sa première compagnie. Il y a aussi le valeureux chevalier Mosén Gabriel Leonardo Martorell, comme l'indique le notaire Pedro Juan Pina, en publiant son testament cinquante-deux jours plus tard (46), en terminant avec ce sacrifice de sa vie, ses importants services à la patrie et au roi (47).
- 35. Après ce désastre, quelques survivants ont demandé à Bernardo Scalá les clés pour entrer dans la ville, mais celui-ci leur a répondu qu'il ne les avait pas (48). Cependant ils ont pu entrer plus tard, en trouvant les portes ouvertes et le bastion sans protection (49). D'autres, chassés par un ennemi supérieur en nombre sont retournés dans leurs villages respectifs, parmi eux se trouvaient en sécurité les frères Guillermo et Juan Martorell, tandis que les autres ont été faits prisonnier par les pirates.
- 36. la défaite mentionnée a été le premier coup portait aux espérances des Juras de l'île sur la possibilité de défaire l'ennemi (II) et de détruire totalement la réputation de Barberousse (II). Les conséquences de cette défaite ont été, d'une part de raviver l'audace du Pirate et d'accentuer ses exigences et ses pressions, et d'autre part, de démoraliser les assiégés qui mettaient tout leur espoir de défense dans l'aide envoyée par l'autorité générale de l'île. Avant d'entrer dans des compromis humiliants avec l'ennemi ils ont vu l'aide attendue de l'île détruite, les efforts courageux de certains réduits tout au plus à une mort glorieuse et sans nouvelle de l'arrivée immédiate des renforts de Majorque. La plume hésite à décrire les longues heures d'angoisse et les actes de lâcheté ou d'impuissance qui se sont déroulées entre la défaite de l'expédition du Gouverneur et la chute de la place. Cependant il est nécessaire de faire en sorte que l'histoire remplisse sa mission d'expression de la réalité, en reconstruisant fidèlement les faits comme ils sont fragmentairement consignés dans les archives.

## VI

# Histoire méticuleuse et détaillée de l'ouverture de la ville de Mahon à Barberousse

- 37. Je me refuse à croire que le pirate perfide (50) Barberousse eut obtenu en un temps si bref et avec une grande facilité la reddition de ville mahonnaise, si ses habitants avaient disposé de moyens efficaces pouvant prolonger leur résistance jusqu'à l'arrivée d'une aide extérieure opportune et suffisante (51).
- 38. Courant le 4 septembre, troisièmes jours du siége de Mahon. Estimant que la ville de Mahon était perdue, Antonio Rotger, Lucas Saura et Bartolomé Mir ont rejoint les Maures en escaladant la muraille à l'aide d'échelles (52). Ils ont, peut-être, été les premiers, puisque l'un d'eux, le coiffeur Rotger, a été utilisé par Barberousse comme parlementaire. A cet effet, attaché, et en portant un drapeau blanc, il a été conduit par deux renégats (53) aux murailles de Mahon, au pied de la *Tour neuve* dont il s'est approché et où il y avait un autre drapeau levé par quelqu'un qui n'a pas été identifié. Ils ont demandé qui était là, ce à quoi on a répondu qu'il y avait le Syndico Jorge Boscá avec d'autres. Antonio Olivar est alors monté sur la tour où l'étendard des chrétiens flottait et le voyant là les Turcs ont élevé la voix et demandé qui

était le capitaine chef de ce lieu, à quoi Olivar a répondu qu'il ne se trouvait pas là. Alors les Turcs et Rotger répliquèrent qu'ils lui demandaient de venir, ils avaient des précisions à donner sur leur ambassade (54).

- 39. Jorge Uguet est allé à la maison du Baile, mais il ne l'a pas trouvé (55). Ayant su qu'au bastion un drapeau avait été levé, le Baile a voulu s'y rendre (56). En y arrivant, les parlementaires lui ont dit que Barberousse les envoyait dire que s'il livrait la place, il pardonnerait à tous ses habitants (57), comme à leurs épouses et les enfants (58). Ni l'état de la ville inquiétait le Baile, ni il était flatté par ces promesses, aussi il a répondu avec énergie : "Qu'en aucune manière il accéderait à cette proposition, bien au contraire, la défense de la ville saurait les repousser à coup de canons, comme ils avaient pu s'en rendre compte le jour précédent et leur faire perdre une cinquantaine de vies" (59).
- 40. Alors, l'un des deux renégats à pris la parole pour déclarer qu'il était certain qu'ils prendraient la ville à la force des armes et que dans ce cas, qu'ils les feront prisonniers et qu'ils mettront la ville à feu et à sang (60). Rotger a ajouté qu'il est certain de cela et qu'il ne répondrait pas aussi violemment, étant certain qu'en cas de résistance ils seraient passés au fil de l'épée ; En conséquence ils feraient bien de réfléchir avant de leur répondre (61).
- 41 Sur le bastion ou tour se trouvaient le Syndico Jorge Boscá, Gil Caldarer, Antonio Olivar, le prud'homme Bartolomé Saura (62) et de nombreuses personnes. Un murmure à couru dans la foule qui disait entre autres, qu'il serait bien de consacrer une à deux heures à méditer et étudier cette proposition (65), que ceci incombait au commandant du fort et que pendant ce temps ils pourraient renforcer les défenses (64). Raisons timides de la lâcheté qui veut toujours trouver des excuses à l'accomplissement du devoir les Turcs ont demandé au Baile Jaume Scalá combien de temps il voulait pour étudier leur proposition et lui répondre. Il leur a répondu une ou deux heures. Les Turcs répondirent qu'ils vont informer Barberousse et que pendant ce temps les combats cesseraient. Peu de temps après, les Turcs de retour indiquaient que leur chef donnait deux heures aux assiégés (65).
- 42. Le Syndico Jorge Boscá et Francisco Llorens, suivis d'une grande foule, dans laquelle se trouvait le conseiller Gil Calderer, se sont dirigés vers la maison de l'Hôpital où ils ont réuni le Conseil (66). Les avis étaient opposés, mais beaucoup optaient pour la reddition que Barberousse leur proposait. Le Baile Jaume Scalá qui était présent dit : "Que s'ils voulaient accepter cette proposition et conclure des accords avec Barberousse, il n'était plus rien, ni Baile, ni capitaine" (67).
- 43. Dans la maison communale s'étaient réunis les notables de la ville et des membres du Conseil (68). Le Baile Jaume Scalá, remarquant qu'ils avaient déplacé la réunion dans ce lieu, a pris dans ses mains un crucifix qui était sur un autel et a commencé à exhorter les participants. Il réussit à ce que certains des conseillers (69) et la plupart des collaborateurs votent finalement contre la reddition (70) et particulièrement le Syndico Jorge Boscá et Pedro Juaneda qui ont déclaré être prêt à mourir en combattant (71). Mais, il fallait qu'il y ait une note discordante. La voix de la lâcheté a parlé par la bouche du conseiller Pedro Goñalons de la propriété Son Mercer, qui a soutenu qu'il fallait accepter la proposition de Barberousse parce qu'il était notoire que la ville manquait de poudre (72).
- 44 Le Baile Jaime Scalá a souhaité connaître l'avis du clergé et à cet effet il a demandé à son fils Juan, prêtre à l'Église qu'il informe sa congrégation de ce qui se passait. Ce dernier, a réintégré la réunion peu de temps plus tard avec la réponse du seul prêtre Guillermo Olives qui ne voulait pas paraître pactiser avec le pirate, mais qui pensait, comme les autres, que c'était un moindre mal et qu'il était plus prudent d'accepter (73). Ainsi ont convenu la plupart des participants à la réunion et ils ont missionné le Baile Jaime Scalá pour qu'il se rende au campement des pirates avec leur décision. Celui-ci ayant refusé, c'est avec soulagement qu'ils ont confié à Bartolomé Saura, qui dit être très connu des capitaines des maures et à Jorge Uguet cette mission (74). Antonio Olivar les a accompagnés, avec l'accord du conseil ou peut-

être par sa propre volonté(75).

- 45. Pendant ce temps ceux qui s'étaient réunis en la maison communale manifestaient dans les rues en criant et demandant que l'on accepte la proposition. De retour, les parlementaires ont donné les nouvelles conditions de Barberousse (76) : A la proposition de Jaime Scalá de lui livrer les clés de ville à condition qu'il laisse la liberté à tous ses habitants, Barberousse, dédaigneux, a répondu : Qu'il n'était pas venu ici pour des vêtements mais par des esclaves (77). C'est seulement dans le cas où on lui livrerait cent jeunes garçons et cent jeunes filles d'au moins sept ans et qu'on ne s'opposerait pas au pillage de la ville qu'il laisserait la liberté à tous les autres habitants (78). L'état d'esprit de ces citoyens était tel que certains pères étaient disposés à compter leurs propres fils dans le lot. Le hereu Boscá, qui serait un homonyme du Syndico cité plus haut, a pris à part Olivar et lui a chaleureusement demandé qu'ils acceptent ce que l'ennemi demandait et qu'il offrait un de ses fils (79), Bartolomé Saura pour sa part donnerait deux fils sachant bien qu'il les envoie à une mort presque certaine. L'épouse du Baile proposa la même chose.(80).
- 46. Les mahonnais, entre-temps, manifestaient bruyamment ne sachant pas ce qui se passait. Ceux qui connaissaient les nouvelles exigences de Barberousse disaient : "Qu'est ceci ? Il demande maintenant cent jeunes garçons et cent jeunes filles alors qu'avant il disait qu'il laisserait en paix tous les habitants, puisque seule la ville l'intéressait?" (81). D'autres, par contre, s'insurgeaient en disant qu'il était préférable d'accéder à la demande de l'assiégeant plutôt que toute la population soit perdue et de voir le lieu réduit en cendres (82). Mais les autorités avaient déjà commencé à céder. En particulier, ils négociaient à part la reddition de la place afin de se soustraire de la ruine générale qu'ils considéraient déjà irrémédiable. En effet, Antonio Olivar et Jorge Uguet sont passé récemment dans le camp ennemi, par décision du Conseil et ordre du Baile qui leur a donné mission de conclure cet accord (83).
- 47. En arrivant au campement des assiégeants, ils ont pu observer que Bartolomé Saura, Francisco Mir et son petit-fils Martín Felip fréquentaient les maures. Le premier n'était sûrement pas revenu de la première ambassade et les deux autres étaient sorties de la ville, sans autorisation, en utilisant une échelle pour franchir la muraille et se livrer à Barberousse, comme les maures l'ont déclaré (84). Précédemment, selon se qui est prouvé, avant que la ville de Mahon soit attaquée et encerclée par les Turcs, les prêtres Mosso Giraldo Boscá (85) y Mosso Martín Pou (86) ont quitté la ville sans l'autorisation d'aucune autorité.
- 48. Alors Barberousse ne s'est pas déjà contenté des cent jeunes garçons et cent jeunes filles demandés, mais a exigé la livraison de toute la ville de Mahon, avec tous ses habitants, pour que puisse à son caprice, les prendre en esclavage et piller les maisons, à l'exception de certaines qu'il respecterait (87). Elles étaient au nombre de cinq retenues par Antonio Olivar et cinq autres par Jorge Uguet, à savoir : la maison d'Antonio Olivar, celle de Jaime Scalá, celle de Montserrat Gomila, celle de Gil Calderer et celle de Pedro Gomila, de Cutaina, et celle de Jorge Uguet, celle de son frère Blas Uguet paborde, celle de Pedro Juaneda, celle de Jorge Boscá et celle de Pablo Serra commandant de la citadelle (88). Olivar, après avoir conclu cet accord avec Barberousse et fait le signal convenu qui était de lever deux fois consécutives le drapeau (89), est retourné à ville, en laissant dans le campement des assiégeants Jorge Uguet. Ceux qui étaient exclus de l'hécatombe générale qui planait sur le Mahon ont appris cette nouvelle avec joie, comme il en ressort des confessions d'Antonio Olivar et de Jorge Uguet, mais sans pouvoir effacer du tout l'accusation intérieure qui leur jetait à la face leur traîtrise pour avoir vendu la chance de leurs frères et avoir livré la ville de Mahon à la merci d'un ennemi aussi cruel que perfide. Ces choses ne seraient peut-être pas arrivées si on avait suivi le conseil de N de Avila qui selon Mut était absolument opposé à l'accord et disait que Barberousse devait inévitablement lever le siége par peur de l'armée de l'Empereur d'une part; et d'autre part, qu'il fallait prolonger la défense de quelques jours, le temps nécessaire aux moyens d'intervention de Majorque pour arriver sur les lieux du combat,

comme on le verra plus loin. (<u>Note personnelle</u> : selon Albert P. Prieur, dans son ouvrage "Les Barberousse" Avila était un soldat de métier des régiments d'infanterie castillanne).

#### <u>VII</u>

#### Le jour le plus triste de l'histoire de Mahon



49. - Résumons en peu de mots le déroulement pris par les événements qui ont abouti à la chute de la ville de Mahon au pouvoir de Barberousse. Devant les menaces du Pirate, semant la panique dans l'ensemble de la population, le Baile n'a pas eu la force nécessaire et la pugnacité pour réveiller les consciences. La majorité, dans laquelle il y avait beaucoup de personnes importantes, y compris une grande partie du clergé que j'ai consulté, croyait prudent de minimiser la gravité du danger.

Mais au fur et à mesure que le découragement s'étendait parmi les assiégés, l'insolence et les exigences de Barberousse augmentaient. Il a obtenu finalement que la ville lui soit livrée sans autre condition que celle de respecter les maisons de ceux qui avaient lâchement cédé.

- 50. Enfin, le signal convenu est donné. Bartolomé Saura et un portugais qui étaient dans le bastion, ont levé le drapeau comme Barberousse l'avait exigé (90). Antonio Olivar, voulant aller jusqu'au bout de son œuvre malveillante et détestable, a demandé les clefs des portes et une fois en sa possession à ouvert la porte *del Cos* au perfide pirate Barberousse (91). Et ensuite les Turcs, assoiffés de butin, ont pénétré par cette porte et également par la partie de la muraille qui avait été détruite. C'était à la tombée du jour, le samedi 4 septembre après seulement deux jours et demi de harcèlement de la ville.
- 51 Il avait été convenu que Barberousse ne serait escorté que de 100 Turcs, mais dans la malheureuse ville ils en sont entrés plus de mille (92), accompagnés par Uguet. Pendant toute la nuit la soldatesque effrénée, maîtresse absolue de la population, s'est livrée aux attaques les plus honteuses : piller, violer, l'incendie, détruire, sans respect ni du sexe, ni de l'âge ni de l'état de leurs victimes. Seulement les privilégiés qui portaient aux vues des pirates comme laissez-passer une flèche dans la main (93), ont été sauvés de leur rapacité jusqu'à un certain point et ils n'ont pas été capturés (94). Barberousse a certainement emporté beaucoup d'argent. Deux ou trois almudes (mesure valant soit 1,76 litre, 4,6 litres ou 28 litres) d'après ce qui a été vu dans les rues. Les vêtements aussi faisaient l'objet de leur avidité, puisque tous les captifs étaient dévêtus par les pirates.
- 52. Quelques mahonnais qui ont pu se soustraire aux recherches des pilleurs ou ont été laissés en liberté (95), et suivant l'exemple de ces derniers, volaient aussi dans les maisons de ceux qui avaient été kidnappés (96) ; D'autres achetaient, pour ainsi dire leur liberté en indiquant aux maures les objets dissimulés pour se soustraire des méfaits des pilleurs (97). Et, pour terminer, plusieurs reprenaient l'argent que Barberousse jetait dans les rues (98).
- 53 L'église paroissiale n'a pas échappé à la rapacité et à l'esprit de barbarie des Turcs où ont été volés les joyaux, détruites les images saintes et brûlées les archives. Le couvent des Franciscains Observantins que le P vénérable frère Bartolomé Catany avait fondé en 1459 a également été pillé et brûlé. La maison de ville a été aussi incendiée (99).

- 54 A l'extérieur des murs de la ville existait ce couvent, où résidaient les deux religieux mentionnés qui avaient attiré l'attention sur la ruse de Barberousse lorsqu'il entrait dans le port arborant les drapeaux de l'Empereur. Ils ont été tous les deux sauvagement égorgés (100). De la même manière a été martyrisé le Père Gardien, frère Miguel Capo, pour avoir immergé les objets sacrés pour qu'ils ne soient pas profanés par les Turcs (101).
- 55. Barberousse n'a pas mieux traité ceux qui lui avaient livré la ville de Mahon. Antonio Olivar et Uguet ont été battus, quand ils étaient dans la marine (102) pour qu'ils découvrent l'argent, les vêtements et les effets de ceux qui avaient été capturés (105). Gil Calderer a été frappé et torturé pour qu'il recherche et donne de l'argent après avoir livré une caissette qui contenait quelques articles en or et des cuillères en argent (104). De même, le Baile a été grossièrement insulté, et s'il n'a pas été frappé c'est qu'il a indiqué où se trouvait dissimulés une grande quantité d'argent, de vêtements et de bijoux (105). Comme tous ils ont été réduits à l'humiliation bien qu'ils aient payé leur liberté au prix de l'esclavage de leurs frères.
- 56. Toute la nuit les Turcs ont commis ces atrocités et ont embarqué dans les galéres huit cents captifs enlevés de leurs habitations. Ils représentaient plus de la moitié des valides de la population mahonnaise et de certains des autres villes de l'île venus renforcer la défense de la cité assiégée. Certains ont trouvé leur salut en sautant à la mer et rejoignant à la nage la côte (106).
- 57. Au matin suivant, le dimanche 5 septembre, chargé du butin et redoutant de rencontrer la redoutable armée de l'Empereur qui revenait de Tunis, Barberousse s'est dépêché de quitter le port de Mahon. La ville de Mahon plongée dans une tristesse amère, constatait à la lumière des incendies, les pleurs déchirant de ceux qui restaient et la fuite à la propriété de *Binimaymut* des traîtres qui par leur faiblesse ont consenti que la main du temps écrive, en superposant aux sentiments du cœur, la page la plus triste de l'histoire de Mahon.

# **DEUXIEME PARTIE**

# L'ORGANISATION DES SECOURS A MAJORQUE

I

#### Une première expédition se prépare à Majorque

58 - En vertu d'un privilège accordé par le roi Don Sancho de Majorque, confirmé par la Sentence arbitrale de Don Pedro IV d'Aragon, du 21 août 1373, le Gouvernement de Majorque était obligé d'assister Minorque et Ibiza en cas d'invasion ou de danger imminent contribuant ainsi à la défense et à la conservation de l'autorité de la couronne sur les îles. Majorque devait tenir prêts à ce propos 300 hommes, payés et équipés de tout le nécessaire pour le compte des trois îles, au moins jusqu'à ce qu'ils soient arrivés sur le lieu menacé (107) 59 - Don Jimén Pérez de Figuerola exerçait alors la charge de Virrey et de Capitaine Général du Royaume à Majorque (VII). La lettre envoyée à ce Virrey par le Gouverneur de Minorque a été perdue. Ces autorités avaient l'habitude de garder les correspondances qui pourraient leur être utiles pour justifier en tout temps leurs actions au sein du gouvernement. Cela doit être la raison pour laquelle les recherches pour retrouver cette lettre ont été infructueuses.

- 60 Les premières missives reçues de Minorque, celle des Juras de l'île et celle citée du Gouverneur au Virrey (I) ont montré aux autorités de Majorque la gravité de la situation dans laquelle Minorque se trouvait (III). En ces temps de crainte permanente; il suffisait d'un simple soupçon d'incursion musulmane pour donner l'alarme qui se propageait rapidement, parfois même à l'aide de la corne marine, afin de réunir, les autorités, quelques chevaliers et autres personnages importants de Majorque. Dans notre affaire, le Gouvernement Général du Royaume à Majorque ne disposait pas de fonds pour financer le coût de l'intervention. Pour ce motif il a été décidé de demander un prêt d'argent avec les garanties particulières apportées par certains des présents afin qu'en urgence une expédition puisse être préparée.
- 61 Si à l'occasion de cette affaire il faut reconnaître que Majorque s'est comportée dignement, il faut non moins convenir que le mérite en revient pour une grande part à l'intervention personnelle du juré Militaire de Minorque, le Noble Mosén Juanote Riudavets, qui à l'arrivée de Barberousse, s'est rendu à Majorque pour activer l'envoi des secours, n'hésitant pas à impliquer le Gouvernement de Minorque dans le paiement des frais qu'engendraient une intervention (108), bien que, selon la réglementation rappelée plus haut Minorque ne devait prendre en charge ces frais que partiellement.
- 62 D'autre part, Majorque souhaitait beaucoup mettre Barberousse en échec dans l'île voisine. Les Majorquins en avaient assez d'un ennemi commun dont ils connaissaient les coups par expérience, non seulement à Mahon, mais dans tout l'archipel et dans l'ensemble de la Méditerranée (VI). Tous ces antécédents expliquent la bonne volonté des Juras Majorquins qui "ce pourquoi ils devaient au service de Dieu et de Leur Majesté et l'intérêt de la religion chrétienne... ne voulaient pas cesser de faire tout ce qui leur était possible pour la défense de Minorque et de ce qui lui est propre; en ayant comme certitude que trouvant de la résistance dans la première et voyant que Majorque était déjà alertée, il ne pourrait pas l'endommager "(IV).
- 65 Pour nous donner une idée de la durée des trajets mis par les courriers et les expéditions entre Palma et Ciudadela à cette époque, il convient de rappeler qu'en choisissant l'itinéraire où le trajet maritime est le plus court, ils y a 77 kilomètres environ de Palma à Cap de Freu (ou Cap de Pera), les 18 milles de mer depuis le Cap de Freu (ou depuis le cap de Pera) au Cap d'Artruitx, et quelque 7 kilomètres, depuis ce cap à Ciudadela (soit 117 km). Pour l'itinéraire passant par Alcudia, il y a 55 kilomètres environ par terre et 54 milles par mer (soit 155 km). Le courrier urgent envoyé depuis Ciudadela le jour du 1er de septembre au soir ou le 2 aux premières heures, est arrivé à Palma le 3 (III), et le même jour ont été achevés les préparatifs de la première expédition majorquine (III).
- 64 Le Capitaine de cette expédition était Mosén Juan Miguel de Santmartí (VII), courageux (III) gentilhomme de Palma (VII), très connu à Minorque (III). Il se trouvait à la tête de 220 hommes (IV) (109) ou, peut-être, un peu plus, environ 300 (VII), lesquels étaient pourvus de munitions par les Juras de Minorque. Et le 3 septembre ou le jour suivant, l'expédition partait en direction à Ciudadela, par l'intinéraire le plus rapide, et retrouver à Mahon toute l'armée ennemie (I, II).
- 65 A cette expédition les Juras de Majorque ont remis une lettre pour Minorque (III), dans lequel, après avoir fait la présentation de Santmartí, ils exhortaient les autorités minorquines de résister "les confiant à Notre Seigneur, à Leur Majesté et en ces derniers, qui ne cesseraient pas de faire ce qu'ils pourraient et, s'il en était besoin, ils enverraient une autre aide" (III) (110).

#### II

#### Secondes et troisièmes expéditions préparées à Majorque

- 66 On croyait à Minorque et à Majorque que Barberousse ne se limiterait pas à combattre la ville de Mahon, mais essayerait de faire le plus de dommages possibles à toute l'île et que, au cas où il rencontrerait de la résistance ne lui permettant pas de mener à bien ses tentatives, il se reporterait sur la Sardaigne, avec l'espoir de prendre au dépourvu ce royaume. Pour prendre les devants, les Juras de Majorque (IV), en anticipant les nouvelles reçues de ceux de Minorque et ne pouvant envoyer un brigantin (brick) à cette île (II), ils ont envoyé une fuste (embarcation) avec une lettre datée du 4, pour le Virrey et les Conseillers de la ville de Cáller (IV).
- 67 Entre-temps arrivait à Majorque la seconde lettre (II) des Juras minorquins, plus précise et également plus urgente que la première (111). Écrite le 3 septembre, aux heures précédant l'organisation à Palma de l'expédition susdite et le combat de la troupe commandée par le Gouverneur minorquin contre Barberousse, elle reflétait l'optimisme né après les escarmouches du premier jour du siége de Mahon. Elle apportait leur demande d'une aide urgente de deux cent à trois cent hommes et d'autres éléments de combat, et elle leur signalait la possibilité de le détruire l'ennemi, et d'obtenir la déroute totale de Barberousse, si l'effectif des secours s'élevait à 500 hommes (II). A Majorque on ignorait la tournure qu'avaient prise les événements en Mahon à compter de cette date. Le Virrey et les Juras ont constitué un autre renfort composé de 120 soldats castillans qui étaient arrivés à Palma, dans un navire appartenant à une division navale que l'Impératrice, gouverneur de l'Espagne et les ses Indes en l'absence de son conjoint Carlos V, envoyait à celui-ci (VII, IX). Lequel était en Italie, venant d'arriver de la Tunisie.
- 68 Suite aux difficultés de financement déjà mentionnées, on a dû emprunter de l'argent auprès des ecclésiastiques avec une garantie de l'Eglise (VI, IX), stipulant que si le gouvernement de Minorque ne pouvait rembourser, les frais de la campagne seraient prélevés sur le Trésor Royal de l'Empereur et ce, à la suite d'une intervention du Virrey considérant l'imminence et la gravité du danger dont il s'agissait (IX). Avec ces fonds ont a pu aussi doter l'expédition de quelques pièces d'artillerie, (IV VII), comme le demandaient les Juras de Minorque.
- 69. Choisi librement par les soldats eux-même, un chevalier allait dans son propre bateau à l'avant de l'expédition (VII), qui s'est rendue au Cap de Pera qui est la partie de l'île de Majorque la plus proche de celle de Minorque, et où elle a embarqué pour cette île (VII). De leur propre chef, quelques chevaliers sont également partis de Palma pour venir en aide à Mahon (VI. VII), peut-être attirés par l'espoirs d'une victoire rapide comme l'optimisme des Juras minorquins le faisait croire, pouvant ainsi contribuer à la défaite de Barberousse.
- 70 Apparemment ces renforts ont dû sortir de Palma le 6 septembre, date à laquelle pour mieux assurer la défaite du redoutable Pirate, on organisa une troisième expédition pour laquelle le chevalier de Palma Micer Pedro Malferit, avocat habituel du gouvernement de Majorque, qui le 7, se disposait à se rendre à Minorque (V), chargé de donner aux autorités minorquines toutes les informations.
- 71 Le Virrey, qui "avait tout fait ce qui a pouvait être fait" (VI), et les Juras de Palma qui l'avaient secondé, étaient satisfaits de la tournure que prenaient les événements, ils étaient confiants, suite aux conseils et à l'aide apportés par Malferit fort de son expérience sur les incursions ennemies, et d'autre part, ils savaient que Minorque pouvait compter sur une personne très experte pouvant ordonner et diriger tout ce qui serait nécessaire pour le salut de

cette île (V). Pour que les autorités minorquines partagent également leur confiance, ils ont écrit au Gouverneur une lettre, datée du 7 septembre (V), dans laquelle le chevalier expert indiquait avoir arrêté le plan de sont départ et l'itinéraire.

#### Ш

# Les Faibles bénéfices que Minorque a tiré de ces expéditions

- 72 A cette date, il y avait deux jours que le funeste pirate avait abandonné le port de Mahon, et c'est peut-être, le même jour ou le lendemain que les Juras de Majorque recevaient de Minorque la malheureuse lettre dans laquelle ils leur notifiaient que le Gouverneur et cent hommes de sa compagnie parmi les meilleurs de l'île avaient succombé, et que ceux qui étaient dans Mahon avaient livré cette ville à Barberousse (VI).
- 73 A Palma, les autorités ont dû doublement regretter la chute de ville de Mahon : d'abord elles estimaient que cette victoire était nécessaire pour discréditer Barberousse afin qu'il ne puisse à nouveau lancer ses attaques (VI), et en second lieu, elles constataient l'inutilité des renforts envoyés. En cette date, en effet, la première expédition était à Minorque, où elle était arrivée trop tard ; la deuxième, qui était encore à l'embarquement au Cap de Pera, a reçu l'ordre de faite demi-tour ainsi que la troisième.
- 74 Les seuls bénéfices que Minorque a gardés de ces expéditions ont été d'obtenir que la première qui se trouvait à Ciudadela reste temporairement dans cette ville (VIII), dans le but de suppléer, avantageusement, les pertes subies par la garnison de la place (morts, blessures et captivité) à l'occasion de sa participation à l'expédition minorquine décimée au cours du combat contre le funeste Barberousse.

# TROISIEME PARTIE

# Punition à l'encontre de ceux qui ont livré la ville de Mahon à Barberousse

I

# Audition des témoins à compter du 8 septembre 1535

75 - Très tôt le récit plus ou moins véridique de la malheureuse journée vécue par Mahon a circulé dans l'île. Mais, une chose était unanimement reconnue par tous : l'ombre de la trahison avait plané sur la ville. Ce qui est malheureux c'est que d'abord, sans doute déconcertés par la panique générale, puis y prenant part, les mahonnais ont été emportés par l'instinct de leur propre conservation, n'hésitant pas à sacrifier publiquement leurs compatriotes dans ce qui avait tout l'air d'une infâme vente organisée.

76 – Engager une procédure judiciaire pour faire la part de la réalité parmi les bruits qui circulaient était de la compétence du Tribunal du Gouvernement Royal, la plus haute instance de l'île pour les affaires civiles et criminelles. Son président de droit était le Gouverneur, au nom de qui on instruisait la procédure, et à ses côtés, en qualité de ministres un Conseiller et un avocat fiscal, tous deux nommés par le roi. Assistaient également le Tribunal, un Avocat royal, appelé aussi Procureur Fiscal, et agissant en qualité d'auxiliaires subalternes de cette cour, un greffier, un gendarme royal, un huissier et, comme complément, un gardien de prison et un bourreau (112).

77 - Décédé, au cours de la malheureuse expédition minorquine, le Gouverneur qui détenait les pouvoirs politique et le militaire et qui, comme président de la cour administrait la justice au civil et ainsi qu'au criminel, a certainement était remplacé dans ses fonctions au sein du gouvernement général de l'île pendant la période où faute de temps, il n'a pas été possible de pourvoir officiellement à sa charge. En ces temps, en cas de vacance du poste de Virrey de Majorque, le procureur royal et les Juras de l'île choisissaient la personne qui devait temporairement le remplacer (VII); Pratique dont je n'ai pas pu trouver si elle était également en vigueur à Minorque pour le choix du remplaçant temporaire du Gouverneur. Il n'est pas certain non plus qu'il eut existé avant 1637, quelle que soit l'époque, une norme bien établie fixant les conditions nécessaires pour l'occupation de cette charge. Seules apparaissent les nominations temporaires de Bailes généraux, de Juras militaires et diverses autres personnes de l'île sans rapport avec la charge de gouverneur (113). Qui a été titulaire de ce poste pendant cette période ? L'historiographie sérieuse n'en dit rien, et au cours du procès, lorsqu'il a été demandé à Lorenzo Carreras de la Baille de Mahon qui se trouvait au poste de gouverneur de l'île après le pillage, il a répondu évasivement qu'il ne le savait pas (114). ). Les copies du procès dont je vais parler n'indiquent pas son nom, mais par contre, elles mentionnent, par le biais des entêtes, que cette charge publique était tenue par l'Honorable et Discret Procureur Fiscal de leur Majesté pendant le procès contre les individus que je nommerai le moment venu (115). Comme simple procureur fiscal, sa mission était d'assister le Tribunal, de l'informer sur l'affaire jugée et d'organiser la procédure. Mais, tant que le contraire ne me sera pas démontré et que l'on ne m'aura pas prouvé que ce Procureur fiscal n'assurait pas temporairement la charge de Gouverneur, je considèrerai qu'il occupait ce poste ne croyant pas que ce procès aurait pu se tenir en l'absence d'un Président, fonction dévolue au gouverneur. Quelques mois plus tard, Mosen Francisco Juan Martorell conseillé de ce tribunal, prenait la régence du gouvernement. Ce qui confirme que les fonctionnaires de cette cour pouvaient occuper temporairement un poste au sein du gouvernement de Minorque. Personne, ne pouvant mieux que l'un d'eux exercer cette charge qui convenait certainement à un expert de la branche judiciaire.

78 – Il fallait sans tarder tirer au clair les graves rumeurs dont il a déjà été question. Deux ou trois jours après le départ de Barberousse, le Procureur Fiscal s'est rendu à Mahon pour commencer son triste travail d'épuration qui se terminera avec la fatidique silhouette d'un échafaud. Le procès de recherche des faits a commencé le 8 septembre (116) avec le témoignage immédiat de treize témoins, huit hommes et cinq femmes. Des premiers, quatre qui n'étaient pas de Mahon, avaient profité de l'agitation et du tumulte régnant sur les navires turcs pour s'en échapper à la nage en faveur de l'obscurité de la nuit et ainsi être sauvés; un autre qui avait indiqué aux maures les habitations des personnes importantes et le lieu où des vêtements avaient été dissimulés n'avait pas été inquiété en remerciements. Des secondes, deux avaient retrouvé leur liberté en se faisant passer pour les filles de Jaime Scalá et une autre, servante chez le chevalier Mosén Antonio Olivar, n'avait pas été inquiétée, étant restée continuellement aux côtés de sa maîtresse.

79 - les noms de ces derniers étaient : Juan Prexana, Nicolás Valentí, Jerónimo Alemany (ou de l'Alemania), Juan Xavalí (Xevalí ou Xevalls) de Cadix, Madame Margarita Martorell

(épouse de Mosén Guillermo Martorell), Lorenzo Carreras, Montserrat Triay, Simón (ou Simeón) Gomila (fils aîné de Mosso Guillermo Gomila), Marguerita Cavaller (conjoint de Miguel Cavaller), Miguel Fanals, Catalina Saura (fille Lucas ou Luis Saura), Madame Valentina Squella (conjoint de Mosso Gabriel Squella) et Martina Sintes (fille de Cristóbal Sintes).

80 - Des déclarations de ces témoins, et surtout de celle des femmes, il se déduit que de l'avis général sont coupables ou impliqués d'une certaine manière dans la chute de Mahon: Mosén Jaime Scala, Baile de Mahon, le chevalier Mosén Antonio Olivar, les citadins Mosso Francisco Mir. Mosén Jorge Uguet y Mosén Gil Caldarer, Conseillés, Nicolas Caldarer (frère de ce Gil Caldarer), Mosén Bernardo Scalá (fils du Baile) et Mosén Bartolomé Mir. Tous ont été arrêtés et ont été conduits sur-le-champ à la prison royale de Ciudadela (117).

#### $\underline{II}$

#### Venue à Minorque de Don Pedro de Figuerola

- 81. A Majorque, on attendait avec intérêt de connaître les résultats des travaux du Procureur Fiscal. Au 14 septembre les seules nouvelles connues étaient que "selon des informations, les habitants de Mahon avaient livré leur ville aux assiégeants" (VI). Ce laconisme des Juras généraux de Majorque rendant compte par lettre, à cette date, des faits à Carlos I montre qu'à Palma on n'avait pas encore tous les détails sur l'ampleur de la catastrophe. D'une certaine manière, il était donc tout à fait normal et naturel qu'ils aient à communiquer au monarque les observations du Procureur Fiscal pour compléter son information.
- 82 Quelques jours après, le 1er d'octobre suivant, connaissant mieux le déroulement de la reddition, les Juras de Majorque ont pu donner plus de détail à l'Empereur, après avoir la certitude que "Barberousse et ses Turcs étaient entrée à ville de Mahon qu'ils avaient pillée, brûlée entièrement, tué et capturé toute sa population, tant masculine que féminine à l'exception de quelques-uns uns qui ont été retrouvés. Ces derniers, étaient déjà emprisonnés à Ciudadela de Minorque, soupçonnés d'avoir livré la ville à Barberousse (VII).
- 83 Après avoir pris connaissance des faits, le Virrey de Majorque, Don Jimén Pérez de Figuerola, et les Juras de cette île ont pris pour Minorque les mesures qu'ils ont estimées nécessaires. Avant tout, il fallait reconstituer la normalité dans la mesure où cela était possible en nommant, à ce propos, un gouverneur (118) et en sécurisant l'île, par l'envoi de forces qui remplaceraient les Majorquins de l'expédition de Santmartí qui étaient provisoirement restés à Minorque.
- 84 le Virrey a pensé à se rendre à Minorque "pour occuper le siège et prendre en charge la sécurité des choses de l'île"(VII), mais les remarques dignes d'attention des Juras majorquins sur son âge avancé et sur le préjudice que subirait Majorque du fait de son absence (VII), l'ont dissuadé. Ils ont obtenu qu'il envoie à sa place en qualité de gouverneur temporaire, son adjoint et fils Don Pedro de Figuerola, avec la mission de s'occuper de la défense de l'île et d'en rétablir les moyens" (VII) (119).
- 85.- Don Pedro de Figuerola à été muté à Minorque à cette occasion, et non précédemment. Il est donc certain que ce mouvement s'est fait après le 14 septembre et avant le 1<sup>er</sup> octobre, comme cela apparaît clairement à la lecture des deux lettres envoyées par les Juras de Majorque à Carlos I aux dates dites du 14 septembre et 1<sup>er</sup> octobre (120),.
- 86 Sûrement que l'affaire la plus urgente et sensible que le nouveau Gouverneur avait à poursuivre et à résoudre était la mise au clair des conditions dans lesquelles le siége de Mahon s'était achevé. Il est très possible que cela soit pour ce motif que le Virrey a confié le

gouvernement de l'île à Figuerola, au lieu de le laisser au Procureur Fiscal jusqu'à la nomination royale du gouverneur en titre.

87 - les Juras de Majorque avaient eu l'occasion de remarquer les bonnes dispositions au commandement du fils et lieutenant du Virrey, et considéraient comme acquis qu'il saurait effectuer entièrement sa mission (VII). Malgré tout on comprend parfaitement que son père, vu les circonstances exceptionnelles et la gravité extraordinaire du moment, lui donne, à cette occasion, un conseiller particulier en la personne de Micer Rafaël Ballester, Avocat trésorier de Sa Majesté de la juridiction de Majorque (VII), double docteur en droits, lequel le conseillerait, comme il l'a fait, en dictant la sentence (121).

#### <u>III</u>

#### Incidents de procès

- 88 A Mahon, à la déclaration des témoins, a suivi celles des présumés coupables transférés dans la capitale de l'île. Le premier entendu fut le chevalier Antonio Olivar. Cet accusé a longuement commenté les circonstances de la chute de Mahon. Celui qui ne lit que cette première déclaration de l'inculpé, sans tenir compte de celle des autres accusés, pourra croire à l'authenticité de la narration du déroulement des événements. Cependant, en étudiant attentivement cette déclaration, plusieurs points restent dans l'ombre ou sont douteux.
- 89 Suit celle de Francisco Mir qui permet de comprendre ce qui s'est passé dans le camp ennemi où il disposait des relations avec un grand nombre de maures ; Il accuse Olivar, Uguet et Saura d'avoir pactisé avec Barberousse. La déposition de Nicolás Calderer a été brève et sans intérêt, déclarant au sujet de l'ouverture des portes que les clefs lui avaient remises par le Baile Jaime Scalá. Ensuite, Mosén Jorge Uguet fut interrogé sur plusieurs faits, ses réponses manquent de clarté, en particulier sur ce qui concerne le signal de la reddition qu'il impute à Bartolomé Saura et a un portugais. Bartolomé Saura ne fait pas partie des accusés, malgré les charges répétées à son encontre.
- 90 la déclaration de Gil Calderer est une brève narration des événements feignant d'ignorer les importantes questions qui lui sont posées. Le dernier à être interrogé fut le gouverneur de la citadelle, le Baile Jaime Scalá, qui a commencé par manifester son étonnement et son ignorance des causes pour lesquelles il était en prison, en disant qu'il ne le méritait pas. Si on en croit sa déclaration, sa conduite a été digne dans un premier temps, malgré les doutes et l'hésitation générale ce qui laisse supposer qu'il pouvait justement défendre sa conduite; mais ce n'était plus le cas en dernier, au cours de l'épisode des clefs dans laquelle il lui a manqué la force de conviction qui lui aurait permis d'être un héros.
- 91 la déclaration de Bartolomé Mir mérite d'être traitée séparément pour les erreurs historiques auxquelles elle a donné lieu jusqu'à présent. Mosén Bernardo Scalá, fils du Baile, rapporte comment il a été désarmé ; il défend son père et explique par le détail, comment a été ouverte la porte *del Cos*, mais il ne désigne pas clairement la personne qui a livré les clefs.
- 92.- Encore récemment arrivé à Ciudadela Figuerola, les Juras généraux de l'île : Juanote Riudavets, le Noble Alberto Anglada, le citadain Andres Vert, et Dionisio Squeller (ou Squella), ont demandé avec insistance au nouveau gouverneur, le 30 du même mois de septembre (122), que les accusés soient punis lourdement. A la même date, a été transmise la demande du Procureur Fiscal, le Magnifique Pedro Juan Pina, chargé de clarifier les faits qui font l'objet de ce procès, d'arrêter et de transférer en prison les conjointes des personnes emprisonnées. Dans les documents du procès ne figure plus la déclaration de l'une d'elle, Madame Margarita Scalá, épouse du Baile.

- 93. La directive de Sa Seigneurie du 8 octobre autorisait l'emploi de la torture sur Antonio Olivar. Jorge Uguet, Jaime Scalá et Gil Caldarer pour obtenir la vérité. A cette occasio, seuls les deux premiers ont été soumis à ces mesures barbares qui devaient permettre d'obtenir des malheureux arrêtés de nouvelles confessions. La maison des tortures se trouvait dans le palais royal, l'alcazar, dans lequel vivait le gouverneur. La torture consistait à asseoir l'accusé présumé sur un chevalet, et une fois fortement attaché, le torturer et l'arroser avec des jets d'eau salée et très froide.
- 94 Soumis à la torture par deux fois consécutives, les prévenus Olivar et Uguel, ont apporté quelques éclaircissements au déroulement des événements. Les investigations ont été suspendues temporairement, peut-être du fait de l'absence de Ballester dont la présence était réclamée à Majorque pour des responsabilités incontournables qu'il assumait dans ses fonctions judiciaires. Il devait être accompagné dans ce voyage par Figuerola, comme le laisse entendre le fait que le Noble Mosén Francisco Juan Martorell, docteur dans les deux droits et Conseiller du Tribunal du Gouvernement Royal, a occupé en régence, à la mi-novembre, la charge de Gouverneur (123). Peut-être, Figuerola, est revenu quelque temps après à Minorque. Il est cependant certain qu'un peu plus tard, il a été nommé officiellement au poste de Gouverneur mettant fin à quelques trois mois de vacance de cette charge suite au décès du titulaire à Mahon au cours du combat contre les Maures.
- 95 Après cinq mois de suspension, le procès a repris par la torture les 12 et 13 mars de l'année 1536, de l'épouse de Francisco Mir et de Mósen Bernardo Scalá, fils du Baile, sommés de dire la vérité. Les copistes chargés de transcrire le procès s'arrêtent là, annotant ensuite que les plaidoyers des avocats de la défense sont très longs et sans importance et qu'ils ont été de fait retirés.

#### <u>IV</u>

#### Publication et exécution de la sentence de mort

- 96 Le 20 octobre 1536, après une année d'humiliations et de souffrances, les accusés Antonio Olivar, Jorge Uguet, le Baile Jaime Scalá, Gil Calderer et Francisco Mir toujours emprisonnés dans la prison royale de Ciudadela, ont été appelés à entendre la sentence de peine capitale.
- 97 Dictée par le Président du Tribunal et du Gouvernement Royal, le Très Respectable et Noble Don Pedro Figuerola, Gouverneur et Capitaine Général de l'île de Minorque, assisté du Conseiller, le Noble Mosso Francisco Juan Martorell, Docteur dans les deux droits, et du Mosso Mosén Rafaël Ballester, conseiller de Sa Seigneurie et avec l'intervention de l'honorable Micer Pedro Juan Piñia, Juriste et Avocat Fiscal de l'île.
- 98 Par cette sentence, on condamnait les susdits accusés à quitter la prison où ils étaient incarcérés pour être amenés par les voies publiques et fréquentées de la ville de Ciudadela sur la place *del Borne* où " sera coupée la main droite d'Antonio Olivar, avec laquelle il a ouvert les portes de Mahon au Turcs, sera coupé le pied droit de Jorge Uguet, avec lequel il est entré dans la ville de Mahon en compagnie du Turc perfide, et que tous les accusés soient égorgés puis ensuite décapités et auront les membres coupés, que la tête et la main Antonio Olivar avec le pied de Jorge Uguet soient mis sur les portes qu'Antonio Olivar a ouvertes à Barberousse, que la tête Jorge Uguet soit mise sur les portes de la mer, que la tête de Jaime Scalá soit placée au milieu de la place de ville de Mahon, celle de Francisco Mir sur le bastion par où il est descendu pour rejoindre le Turc Barberousse et que la tête du conseiller Gil Calderer sera placée sur le seuil de la maison communale. Que les membres restants de tous les accusés ci-dessus seront répartis et éparpillés dans les lieux les plus fréquentés de l'île, selon la volonté de Sa Seigneurie ".

99 - La sentence a été rendue publiquement à haute voix par le crieur public, déclarant que les biens de chacun des accusés étaient confisqués et versés au Trésor Royal, que les enfants des deux sexes de ces mêmes accusés étaient déclarés proscrits de toute charge royale ou universelle et de toutes prérogatives et privilèges qui pourraient leur être favorables. Le 24 octobre 1536, la sentence terrible a été lue à haute voix par Bernardino Dalmau, Notaire et Greffier du Tribunal, sur la place principale de Ciudadela, étaient présents comme témoins le l'Honorable et discret Nicolás Mora, notaire, et Jaime Ros, habitants de cette ville de Ciudadela, intervenant Lorenzo Balle, gendarme du roi, puis la sentence a été exécutée (124). 100 - Triste et macabre épilogue du siège malheureux de Mahon. Les condamnés ont complété la liste des victimes de cet immense malheur. Toute l'île de Minorque a assisté consternée à la terrible punition, gênée de sentiments de commisération pour ces malheureux. Sentiments de piété et de compassion qui sont les seuls présents au cœur des minorquins, nobles et sensibles devant le malheur, et dans le cas de cette affaire, de faiblesse humaine.

# **QUATRIEME PARTIE**

# MINORQUE APRES LA CATASTROPHE DE MAHON

<u>I</u>

# Lamentable état de l'île

101. - Après les événements qui se sont déroulés à Mahon, Minorque dans son ensemble se sentait tant diminuée et détruite, sa population se considérait inapte à assurer la survie de cette ville (VI, VII). Les Juras de Majorque conscients qu'un tel découragement pouvait entraîner de graves dangers se sont empressés d'en référer à l'Empereur qui, voyant qu'en cas de nouvelle attaque de la ville de Mahon, dépeuplée et port déserté, les fustes (embarcations) de Barberousse et d'autres corsaires pouvaient très facilement s'y protéger ce qui avec la perte totale des îles et de la navigation d'Est en Ouest aboutirait à une situation grave pour le royaume(VI).

102.-Autre danger qui menaçait Minorque : le funeste Pirate, profitant de la faiblesse et du découragement dans lequel il venait de laisser l'île, pouvait tenter un second pillage avant que celle-ci puisse être remise en état de se défendre. La seule population qui restait à Minorque susceptible d'être pourvue des moyens de défense la mettant à l'abri d'une invasion était Ciudadela. Sur cette ville se concentrait l'attention du gouvernement Générale de l'île, appelant à nouveau les autorités majorquines à une coopération immédiate (VIII). Avant le 14 septembre, elle avait demandé que pour la protection de Ciudadela et la défense de l'île (VII), la compagnie Santmartí qui arrivait le jour où Mahon tombait aux mains des pirates, soit maintenue à Ciudadela (VI, VII). Le Jura Militaire Mosén Juanote Riudavets. Investi des fonctions de "Sindico" nommé par elle, a réitéré par écrit, à la date citée, sa demande verbale

au gouvernement du Royaume de Majorque afin de compléter les moyens indispensables de défense pré indiqués. Il demandait que Majorque, prête ou vende à Minorque un certain nombre de petite artillerie, dont une demi-couleuvrine; livre à Minorque 2.000 cuarteras de blé (VIII) (cuarteras : mesures utilisées pour les céréales. 1 cuartera = 6 barcillas = 36 celemines), intervienne à cette date auprès de l'Empereur pour obtenir "l'exonération du paiement du nouvel impôt " pour l'acquisition de 4.000 "cuarteras" de blé pour Majorque, incluant plus de mille pour Minorque, à la condition d'avoir à s'approvisionner dans d'autres pays (VI).

103.-Ce même jour du 14 septembre l'Armée de l'Ouest était toujours à Palma. Elle y était arrivée le 8 du même mois, venant directement de Tunisie où son commandant en chef, Marquès de Mondéjar (VI, VII), venait d'être citée pour s'être distingué au cours de la mémorable expédition de Carlos V dans cette région africaine. À son arrivée, il a débarqué plus de 500 soldats malades qui ont été répartis entre l'hôpital et des maisons particulières (VI, VII). Au 1er octobre les soldats indisponibles étaient toujours nombreux, ce qui explique que l'Armée tardait à quitter Palma (VII).

104.-En la seconde quinzaine de septembre, la compagnie de Santmartí retournait à Majorque. Elle avait été remplacée à la défense de l'île par une compagnie d'infanterie composée de trois cent volontaires que Marquès, requis par le Virrey et les Juras de Majorque, il avait prélevé de l'Armée de Ouest (VII). Ces soldats étaient payés pour deux mois et avaient comme commandant Juan Llamo (?). Avec cette expédition ou dans la même période qu'elle, Don Pedro de Figuerola à rejoint Minorque, en qualité de gouverneur temporaire de l'île, à la place du Virrey qui aurait souhaité occuper lui- même cette fonction, inquiet de la grave situation dans laquelle l'île se trouvait. Il a renoncé à son projet pour ne pas faire défaut aux besoins de Majorque.

105.-De cette manière le Virrey, comme lieutenant de Sa Majesté, venait de mettre les choses en ordre en nommant un gouverneur temporaire et en envoyant les 300 fantassins fournis par Mondéjar. Il pouvait ainsi rapatrier les 220 majorquins. La seule chose à laquelle aucune volonté humaine ne pouvait rien et que seul le temps pourrait estomper chez les Minorquins, c'était le grand traumatisme vécu par Mahon et son port ainsi que la perte de concitoyens, réduit à l'esclavage, victimes innocentes de ce malheur.

#### II

#### Repeuplement et reconstruction de Mahon

106.-L'historien mahonnais le docteur Don Antonio Ramis (125) dit textuellement, en citant un document des archives de la ville de Mahon qu'après la catastrophe, "il a été inévitable de la repeupler par le biais de napolitains, siciliens, majorquins et catalans, auxquels on a accordé franchise de toutes charges pour dix années". Les Juras de Majorque, alors qu'ils ne savaient pas encore que les Turcs étaient entrés dans la ville, attiraient déjà l'attention de l'Empereur (14 septembre ?? Je crois que c'est le 4 septembre qu'il faut lire !) sur les dangers d'un dépeuplement de Mahon (IV). D'autre part, les Turcs en enlevant un grand nombre de personnes valides qu'ils pourraient facilement vendre sur un marché d'esclaves et, par contre, en laissant sur place, les vieux et les enfants des deux sexes n'ayant aucune valeur marchande, ont retiré inévitablement les gens aptes au travail. Une autre raison montre la nécessité de la franchise de toute charge citée plus haut est que plusieurs années après la catastrophe, le déplacement d'individus vers d'autres villages de l'île se poursuivait vu l'état "de ruine, destruction et dépeuplement" dans lequel Mahon se trouvait (126).

107.- Ni l'histoire, ni aucun document d'archive connu n'indique le nombre d'habitants restant à Mahon après cet événement malheureux. Le 1<sup>er</sup> octobre, les Juras de Majorque, comme cela

a été dit au paragraphe 82, écrivaient textuellement à l'Empereur que "Barberousse et ses Turcs étaient entré dans la ville et qu'ils l'avaient pillée et brûlé. Ils y avaient tué et capturé tous ses habitants, ainsi bien les hommes comme les femmes, à l'exception de certains qui ont été arrêtés et emprisonnés dans la ville de Ciudadela" (VII). En appréciant ces dernières affirmations, on ne doit pas oublier que la tendance à renforcer le malaise et l'infortune des îles est caractéristique des documents envoyés à l'Empereur par ces Juras. Vu l'importance historique de l'affaire, il serait regrettable de ne pas lui consacrer un commentaire.

108.-En première approche, j'aurai pu ne retenir pour cette étude que les chiffres de l'historien de l'Empereur Carlos V, Sandoval, qui affirmait que quand la ville de Mahon a été envahie, elle comptait 300 foyers. Riudavets déduisait de cette donnée que la population de la ville était de quelques 1500 habitants, il n'a pas cherché à avoir des chiffres plus réalistes de la population totale présente à Mahon lorsque Barberousse, accompagné d'un de ses fils et du très craint Juheu (Cachi le diable) sont arrivés. Hernández Sanz, au sujet des fortifications de la ville (127), dit qu'elle n'atteindrait pas plus de trois cent foyers, et que sa population pouvait être calculée aux environs de 1500 âmes. Cet avis coïncide avec le mien, Sandoval et avec lui, Riudavets se restreignaient au noyau urbain, en faisant abstraction du territoire municipal, dont le terrain cultivable s'étendait sur quelques 22.600 cuarteras, dépassé seulement par celui de Ciudadela de moins d'un quart de sa valeur avec ses 29.100 cuarteras (128). Concernant sa population, on ne doit pas oublier que vingt-trois années plus tard, Mustafá Pialí, au cours du siège et du pillage de Ciudadela, a capturé 408 personnes de la pagesia del Terme de Ciutadella (129), donnée qui dénote un accroissement du contingent de la population rurale sur le territoire de cette ville, puisque par la pagesía on entend l'ensemble des agriculteurs des deux sexes, domiciliée dans des fermes. Il est certain que le nombre des captifs devait être bien supérieur à celui mentionné qui ne comptabilise que ceux qui n'ont pas péri pendant le siége. Même en admettant l'hypothèse que la densité de population était plus faible dans le territoire de Mahon, on ne peut pas soutenir que des agriculteurs de ses propriétés rurales ne se trouvaient pas dans la ville à l'arrivée de l'armée turque. Ils étaient au moins quelques centaines des deux sexes qui doivent être ajoutés aux chiffres de Sandoval et Riudavets, si on veut retrouver la population totale que l'Armée turque à pris au piège.

109.-Pour ce qui est de l'importance de la perte de population du fait du saccage de la ville par les pirates, il convient de retenir que peu ont péri pendant les combats qui n'ont été que de courte durée et qui se sont limités à repousser une tentative d'assaut des assiégeants. En outre, les partisans de l'accord avec Barberousse disaient vouloir éviter les pertes de vies humaines ce qui montre bien qu'au moment des pourparlers elles n'étaient pas encore importantes. Il ne faut pas croire non plus que les 800 esclaves emportés par Barberousse étaient tous originaires de la ville de Mahon. Parmi eux, il y avait des combattants de l'expédition minorquine, des habitants d'Alayor (130) venus en renfort et les habitants des propriétés rurales des environs de Mahon qui avaient été capturés par les forces de Barberousse, plus nombreuses que ce que croyaient les historiens en les évaluant à 300 hommes (2500 hommes dans "Historia de Menorca" de Fernando Marti Camps).

110 – Celui qui commentera les remarques que je viens de faire sur ces derniers nombres, je ne doute pas qu'il conviendra qu'il ne faut pas retenir comme exactes les affirmations des Juras de Majorque qui estimaient peut-être que la perte de Mahon ne serait pas perçue comme inévitable si l'infortune n'avait touché que la moitié de ses habitants. Parmi ceux qui n'ont pas été capturés, tous n'étaient pas jugés comme sans valeur marchande par les pirates. Il y a eu ceux qui ont choisi la fuite avant le siège, comme les prêtres déjà cités Mosso Giraldo Boscá y Mosso Martín Pou; et beaucoup plus d'autres qui loin de la ville n'ont pas participé à sa défense considérant que sa situation n'était pas si dramatique et sont restés dans leurs propriétés rurales, sans que les Turcs, dans leur précipitation à s'enfuir du port, se soient mis à leur recherche (131). Tous ont gardé leur liberté sans prendre le moindre risque contrairement

aux témoins déjà cités Juan Prexana, Nicolás Valentí, Jerómino Alemany et Juan Xavalí, qui ont réussi à s'échapper à la nage des navires pirates ancrés dans le port ce qui est plus honorable que d'aider les Turcs dans leur pillage par crainte d'une dure captivité.

111.- les premiers, après cette aventure ont exercé des charges publiques, on ne sait rien de plus. Il se sait, cependant, que Pedro Carreras a été Baille de Mahon en 1557 (132), et que Mosén Simón de Cardona honoré pour ses mérites et services, le Gouverneur de Minorque l'a nommé capitaine des hommes d'armes de cette ville et de son territoire, peu après que Barbarousse l'ait libéré (133).

112.-Le nombre important de la population de la classe modeste et des notables qui quittèrent Mahon pour s'établir à Ciudadela et dans d'autres lieux de l'île à cause de sa destruction et de son dépeuplement, a sérieusement inquiété les autorités mahonnaises en 1546. Ne figurant plus au recensement de la ville, les partants se soustrayaient ainsi au paiement des charges et des dettes dont ces autorités avaient absolument besoin pour gouverner et faire fonctionner la ville ainsi que pour remédier à la faiblesse de ses moyens de défense internes et proches. Par l'intermédiaire de Don Miguel Sureda, nommé Syndic dans ce but, ils ont exposé au prince Don Felipe, élevé au rang de gouverneur général de l'Espagne par son père l'Empereur Carlos V, que si les obligations de la ville de Mahon étaient transférées à ses voisins, ces derniers, excessivement pauvres et démoralisés, émigreraient également la laissant ainsi se dépeupler au détriment d'un port très important, clé de la défense de l'île, de la ville, du royaume de Majorque et des autres îles voisines. Ils concluaient en lui proposant que les déserteurs reviennent à Mahon, tant pour assurer l'augmentation nécessaire de la population que pour fournir les bras pour entreprendre la restauration et la défense de la ville; Ou pour le moins, qu'on les oblige à continuer à payer les charges sus dites principalement pour beaucoup d'entre eux qui possédaient des biens, terres et héritages à Mahon et dans son territoire. L'attitude du Prince n'a peut-être pas satisferait pleinement ces autorités. Un document expédié de Madrid, le 30 août 1546, a ordonné au Virrey de Majorque, Don Felipe de Cervelló (134) ou à qui comme régent assurerait ses charges, qu'après avoir préalablement entendu les parties, il devra résoudre le différend conformément à la justice et en pleine autorité, mais sans fracas, ni donner lieu à des plaintes, ni à des recours ultérieurs (135).

113.-Pour activer la restauration des fortifications. Un édit de 1538 prévoyait que ceux à qui c'était le tour de venir travailler sur le chantier devaient se présenter dans la première demiheure du jour, accompagnés d'un aide à leur côté; et il charge les Syndics et les fonctionnaires de faire contribuer les riches et puissants au paiement de deux ou trois salaires journaliers. Ceux signalés faisant partie des pauvres seront à juger prudemment et avec respect (136). De 1539 à 1549, les habitants d'Alayor, Mercadal et Ciudadela participaient par tour à la construction d'un bastion. Chacun d'entre eux touchait de la Mairie de Mahon un salaire journalier. De 1539 à 1540 cette même Mairie a plusieurs fois financé l'achat d'affûts canons, de barils de poudre, de lances, de plomb, de fil d'arbalètes, de mèches et autres équipements (137). Et pour ce qui concerne le toit de l'église paroissiale que Barberousse avait brûlé et détruit, cette même Mairie, désireuse de disposer d'une nouvelle église paroissiale, a obtenu de la *Sainte Sede* la concession d'un jubilé, afin d'encourager avec cette tolérance la piété des fidèles qu'ils versent de généreuses aumônes pour une cause si chrétienne, et *la Corte* espagnole a accordé une faveur correspondante à celle de la *Breve pontificale* à l'entière satisfaction des mahonnais (138).

114 - La série de calamités qui postérieurement a touché Minorque et le danger constant de nouvelles invasions turques n'ont pas empêché qu'en un peu plus d'un siècle, la population de Mahon s'est accrue d'un peu plus du tiers de ce qu'elle était avant l'invasion, et de deux tiers par rapport à celle qui restait à la suite de la catastrophe. Je reprends là les affirmations de Riudavets qui considère comme certain (139) qu'en 1650 la ville et son territoire comptaient 650 foyers, ce qui représente quelques 5250 habitants, si on calcule une moyenne de cinq

personnes par maison, comme Riudavets le fait en d'autres lieux (à titre indicatif lors du recensement de 1545 la ville et son territoire comptaient 369 foyers, donc, suivant le mode de calcul de Riudavets 1840/1850 habitants).

#### Ш

#### Le sort des esclaves

115 - Les archives locales de cette période ont disparu et l'histoire ne dit rien ou presque sur le destin des 800 minorquins que Barberousse a capturé et emmené dans ses navires en esclavage en Afrique du Nord (140). Mais, même si nous pouvions disposer des documents officiels, il s'avérerait impossible de reconstruire ce qu'a été la triste odyssée de ces malheureux.

116 - Ce qui est certain et peut être souligné, c'est que dans le cœur des minorquins les malheureux captifs étaient l'objet d'un sentiment de piété. Il ne s'était pas encore passé vingttrois années depuis les tristes événements de Mahon, quand en juillet 1558, Ciudadela a été envahie par la puissante Armée de Mustafá Piali (141), qui a capturé, en nombre quatre fois plus important que Barberousse à Mahon, des habitants de la ville et des agglomérations voisines (142). À cette occasion, à l'arrivée de l'Armée turque à Marseille, après le pillage de Ciudadela, Mme Antonia Totxó, mère du Paborde Martí a été rachetée (143). Le Mosso Francisco Barsola qui se trouvait sur l'île de Chios (144) depuis au moins le 10 juillet 1559 à obtenu, en juillet 1560, la libération de son épouse, sa fille Juana et une sœur. Et, le 6 mars 1561 il à du rentrer à Minorque sans Catalina, une autre de ses filles, qu'il n'a pu libérer (145). Le Mosso Juan Trémol, qui avait obtenu sa propre libération, s'est rendu dans la ville de Chios du 10 juillet 1559 jusqu'en mars ou avril 1562 pour racheter des membres de sa famille. En 1561 il a obtenu la liberté de Mme Benita Martí y Totxó son épouse et de son beau-frère le Mosso Onofre, frère de celle-ci, mais pas celle de son fils, qui se trouvait à Santa Maura, ni celle de sa fille Marguerite qui était à Constantinople (146). Au début 1561, le Mosso Antonio Martí, père du Poborde mentionné, est mort tandis qu'il se rendait en Turquie, avec la somme d'argent nécessaire pour racheter ses enfants déjà cités Benita et Onofre Martí y Totxó (147). En mai 1561 cela faisait déjà un moment que le Mosso Pedro Gomila se trouvait à Constantinople pour libérer les membres de la famille du Mosso Pedro Bertrán (148). Le Mosso Miguel Cardona y Pau (ou Pax) s'est rendu dans la ville de Chios, terre chrétienne la plus proche de Constantinople pour racheter autant de Minorquins qu'il pourrait. Parmi eux, figurent Mme Valentina Sintes, soeur du Mosso Mosén Francisco Sintes, et l'épouse du chevalier le Mosso Mosén Lorenzo Gomila (149). Et dans le même but de sauver les captifs, M. Constantino Arguimbau s'est rendu à Constantinople (150). L'année même de l'invasion, l'idée d'un Jubilé, pour compléter les fonds destinés à libérer rapidement les malheureux Minorquins, est avancée, le 29 juin 1562 le Jubilé est publié dans toutes les possessions espagnoles après beaucoup de démarches (151). L'entreprise risquée de racheter les esclaves au moyen du produit de cette tolérance pontificale, a été confiée au prêtre Dr. Mosso Marcos Martí y Toxó (152). Il est arrivé à Constantinople le 12 décembre 1563 où il a séjourné jusqu'au 11 août 1564 (153), Il a été mandaté dans cette affaire pour poursuivre l'effort en vue du rachat des esclaves qui se trouvaient à Constantinople, tâche commencée par le Mosso Miguel Ferragut (154). Ces opérations de rachat se sont développées et de ce fait je renonce à continuer à les traiter. Une documentation importante relate les efforts de personnes des deux sexes qui cherchaient avec insistance à obtenir des nouvelles de parents et d'amis captifs, d'autres qui offraient ou envoyaient de l'argent pour des sauvetages spécifiques. Certains ont contracté des dettes et aliéner leurs biens pour cela. D'autres ont sollicité des grâces royales pour obtenir des ressources, pour libérer des personnes encore captives, pour se libérer euxmêmes des dettes qu'ils avaient dû faire pour hâter la libération d'autres personnes, ce dont ils étaient satisfaits (155).

117 – Ceux qui ont mené ces actions à la suite de l'invasion de 1558 étaient certainement plus nombreux que ceux dont l'histoire a retenu le nom. Leur détermination à dû être identique à celle que d'autres et peut-être eux-même avaient montré pour les captifs de la première invasion quelque temps plutôt (156). Ne pas le penser serait injuste, et pour plus de raison, il est notoire que depuis longtemps des efforts étaient faits pour le sauvetage de captifs (157). Cependant, ni les sentiments que laissent apparaître les actions citées, ni que Minorque a été beaucoup moins détruite en 1535, ne doivent nous insister à penser qu'une importante quantité de captifs ont pu être libérer. Le faible nombre relatif des captifs de la première invasion, explique peut-être que pour leur sauvetage il n'y a pas eu ni les aumônes d'un Jubilé, ni les bons offices d'une prise en charge officielle, comme cela s'est fait en 1558. Par ailleurs, toute tentative de sauvetage en dehors de bonnes opportunités, en plus d'être coûteuse, avait toutes les chances d'être un échec. Comme tout le monde le sait, pour réussir, il fallait surmonter des difficultés et des dangers de toutes sortes (158).

118.-Don Juan Ramis et Ramis (159) relève de l'histoire de l'Empereur Carlos V, par Sandoval, le paragraphe suivant relatif aux captifs susdits : "Il y a une chose certaine c'est qu'aucun mahonnais emmené en captivité n'a, par des promesses et de menaces, voulu se renier. Mais comme très catholiques, ils ont été fermes dans la foi". Et il ajoute ensuite que "cette héroïque certitude dans notre Sainte Religion doit donner beaucoup de réconfort et d'honneur à leurs concitoyens ". L'histoire ne nous dit rien de plus, à ce jour, de ces malheureux captifs, dignes du meilleur souvenir.

#### <u>IV</u>

#### Paiement de frais occasionnés par le siége de Mahon

119 - Pour répondre aux demandes d'aide que les Juras Généraux de Minorque leur avaient adressées, les 1er et 5 septembre 1535, les Juras du Royaume de Majorque ont eu à trouver des fonds pour couvrir les frais nécessaires aux interventions armées. A cet effet, ils se sont engagés pour un prêt de quatre cent livres, garanti par des bijoux prêtés par plusieurs chevaliers de Palma et un autre de quatre cent quatre-vingt livres, garanti par les objets précieux de la cathédrale de Majorque (VI, VII et IX). La majorité de ces huit cents quatre-vingt livres a été dépensée pour, financer les soldes des soldats de la compagnie majorquine et ceux de la compagnie castillane (IX), l'acquisition de l'artillerie et de ses munitions (VII) et pour d'autres frais nécessaires à l'envoi de ces aides (VI, VII y IX). A la clôture des comptes fait apparaître une dépense d'environ cinq cents ducats (XII), somme moins importante que prévue du fait que l'artillerie et les munitions n'avaient pas été envoyées à Minorque.

120.-. Au passage à Majorque du Noble Mosén Juanote Riudavets, Jura militaire nommé Percepteur par le Gouvernement Général de Minorque avec mission de soutenir et activer l'envoi des secours contre les forces de Barberousse qui assiégeaient Mahon, le Gouvernement Général du Royaume de Majorque a exigé et a obtenu qu'il s'engage sur un accord stipulant que le Gouvernement de Minorque qu'il représentait, s'engageait à payer et à dédommager celui de Majorque des sommes que ce dernier serait amené à payer pour l'envoi des secours (160).

121 – Le Gouvernement de Minorque a estimé cette exigence injuste, s'appuyant sur le fait que les gouvernements des deux îles avaient obligation de s'entre aider s'appuyant en cela sur un arbitrage fait à Majorque par le roi d'Aragon Don Pedro IV le 21 août 1359, où celui-ci a décrété en parfaite connaissance de cause, qu'en cas d'invasion ennemie à Minorque, en cours

ou imminente, le Gouvernement de Majorque était obligé d'envoyer de l'aide à Minorque pour la défense du domaine royal sur cette île. Les frais engagés pour cela seraient payés en commun par les trois Gouvernements de Majorque, de Minorque et d'Ibiza (161).

122 – En ce qui concerne les sommes investies pour le service du Roi, le 27 septembre 1535, le Grand Conseil Général du Royaume de Majorque avait l'espoir que Sa Majesté prendrait à sa charge le remboursement (162) ou que, dans le cas contraire, elles seraient restituées par le Gouvernement de Minorque (IX). Le 7 mars de l'année 1536 les Juras de Majorque ont mandaté le juriste Micer Magnifique Francisco Pons pour présenter aux Juras de Minorque les comptes avec les frais engagés afin de se faire rembourser (X). Ceux-ci ont répondu, le 30 du même mois, que le Conseil ordinaire de la ville de Ciudadela n'avait pas pris de décision puisqu'il n'était pas de son ressort d'effectuer un paiement qui concernait l'ensemble de l'île de Minorque et donc des quatre Municipalités. Il indiquait que quelques jours plus tard se tenait une réunion du Conseil Général de l'île et qu'à cette occasion la solvabilité de ces frais serait mise en délibération (XI). Le 10 juin suivant, le Conseil Général n'avait toujours pas fait part de sa résolution aux Juras du Royaume de Majorque pour le motif qu'ils menaçaient ceux de Minorque si le remboursement des frais n'intervenait pas dans les plus brefs délais (XII).

123 – En prévision, le Gouvernement de Minorque, attaché à défendre ses intérêts, avait désigné son propre Syndic en la personne du Noble le Magnifique Mosén Francisco Martorell (163), pour qu'il se rende à Naples afin de soumettre l'affaire au jugement de l'Empereur Carlos V. Ce dernier, par lettre envoyée de cette ville italienne, le 18 février 1536. au Virrey de Majorque Don Jimén Pérez de Figuerola mais également envoyée au Gouvernement de Minorque qui est concerné, signifiait que la demande des Minorquins lui paraissait juste, et que les dépenses occasionnées par l'envoi de troupes à Minorque, seraient payées conformément à la décision du Roi Don Pedro IV d'Aragon. Il ordonnait au Virrey cité investi et mandaté au nom de l'Empereur, que si rien de contraire ne l'empêchait, de faire respecter et appliquer ce que prévoit cette disposition, sans donner lieu à aucune interprétation contraire (164).



124.-Le jour du 8 août de la même année, l'honorable Martín Mora, en fonction de Syndic du Gouvernement minorquin s'est rendu à Majorque où il a remis cette lettre de l'Empereur, non décachetée, au Virrey. Après avoir pris connaissance de son contenu ce dernier a déclaré qu'il était disposait à remplir rapidement le mandat dont le souverain le chargeait. Lettre qu'il a restituée le même jour au dit Syndic, conformément à ce que l'Empereur demandait dans le post-scriptum.

125 – Après avoir examinés les différents éléments relatifs au litige, le Virrey à rendu sa décision par décret du 20 septembre de la même année 1536, conformément aux instructions de l'Empereur. Tous les frais mentionnés seront payés en commun par les Gouvernements de Majorque, Minorque et d'Ibiza, tandis que ceux qui découlaient de l'affrètement d'une brigantine pour prévenir l'Empereur du siège de Mahon par Barberousse (165), seraient payés exclusivement par le Gouvernement minorquin du fait que cette dépense ne rentrait pas dans le cadre de l'aide apportée à Minorque (166).

126 - En complément à cet extrait succinct des informations qui concernent le paiement de ses dépenses, on peut encore ajouter que dans une des sessions du Conseil de la municipalité de Ciudadela, on rappelait, un siècle plus tard, que " la ville de Majorque paya la partie qui la concernait et sa quote-part dans le recrutement des soldats majorquins qui sont intervenus "

(167). Le coût des courriers envoyés à Majorque par les Juras de Minorque pour avertir de la présence de Barberousse à Mahon et pour demander de l'aide, comme celui des bateaux utilisés a été payé par le gouvernement de Majorque (III), conformément à la coutume qui existait alors entre les Gouvernements qui affectait ces frais à la charge du gouvernement destinataire (III et IV).

# **CINQUIEME PARTIE**

# Nécessaires rectifications historiques

<u>I</u>

#### Mosén Bartolomé Mir face à la documentation

127 – Parmi les actes de bravoure qui apparaissent dans l'histoire du siége de Mahon il faut noter celui de Mosén Bartolomé Mir qui s'est porté volontaire pour se rendre à Ciudadela pour prévenir le Gouverneur et demander de l'aide. Au moyen d'une corde il s'est laissé descendre le long de la muraille, puis il a traversé le port à la nage et à rejoint la propriété de San Antonio où il a emprunté un cheval pour finalement arriver sain et sauf dans la capitale de l'île (168). Avant d'écrire ou de répéter tant d'affirmations catégoriques il convient de mieux préciser dans quelles circonstances Mosén Bartolomé Mir fût l'un des prisonniers de la prison royale de Ciudadela avant le 30 septembre en tant que présumé coupable de la capitulation de la ville et de mieux appréhender sa position vis à vis des autorités de Mahon.

128 - En laissant pour le chapitre suivant ce qui concerne ces autorités, nous notons dans celui-ci qu'au cours de l'interrogation de Mosén Bartolomé Mir peu après cette date il a répondu qu'une nuit, tandis que la ville était encerclée par les Turcs, à une heure où il était difficile d'en connaître les circonstances, il se trouvait dans le mirador du château, tandis qu'une personne présente commentait la grave situation dans laquelle la place se trouvait et projetait de descendre le long de la muraille, de quitter les lieux à la nage, de rejoindre le rivage et Ciudadela pour demander l'aide du Gouverneur. Se sentant capable de réaliser cette action il s'est immédiatement porté volontaire sans l'intervention ni l'autorisation d'aucune autorité. Il a été descendu attaché à une corde (vulgairement llibant) ce qui lui a permis de quitter la ville pour rejoindre la propriété San Antonio où il a été aperçu avec Bartolomé Fábregues qui lui a dit qu'il pendrait un cheval pour rejoindre rapidement le Gouverneur et l'informer de ce qui se passait à Mahon "que pour sa part il faisait ce qu'il pouvait". Avec cette expression, qu'il attribue à ce Fábregues, il met un terme à sa déposition, non sans ajouter que s'il est sorti sans autorisation, c'est que dans sa hâte il n'a pas pu voir ni le Baille, ni le Syndic, ni un autre fonctionnaire auquel il aurait pu la demander, et que de ceux qui l'ont aidé à descendre des fortifications il ne connaissait que Bartolomé Anglés (169).

129.-A juger par cette déclaration il faut convenir que la détention de Bartolomé Mir est peu justifiée. Cependant nous n'avons pas à faire à une déclaration d'un témoin, mais à celle d'un accusé qui se défend. Ce qui a motivé sa détention c'est que le témoin mahonnais, Montserrat Triáy avait déjà déclaré que quelques personnes avaient dit qu'Antonio Rotger, Lucas Saura et Bartolomé Mir, avaient utilisé des échelles pour franchir les murailles et se rendre aux maures (170). De ces trois personnes citées, Bartolomé Mir est le seul qui a été arrêté et transféré à la prison de Ciudadela. Emprisonné en un même lieu, Jorge Uguet avait déjà déclaré, à son tour, que le conseiller Francisco Mir et Bartolomé Mir, père et fils, s'étaient enfuis de la ville pour

se livrer aux Maures où il les a vus quand il a négocié la reddition de Mahon avec Barberousse (171). Ce Francisco Mir est l'un des cinq accusés qui plus tard ont payé leur culpabilité de la peine capitale. Plus sincère que son fils, Francisco Mir a admis qu'en ayant été informé qu'Uguet, Olivar et Saura avaient été désignés pour négocier la reddition de la ville, il est descendu du bastion et s'est rendu à Barberousse (172). Le père et le fils sont d'accord pour déclarer qu'ils sont sortis de la ville sans avoir obtenu ni avoir demandé d'autorisation pour cela (173). En ce qui concerne Bartolomé Anglés dont parle Bartolomé Mir, il est peut-être mort ou captif. Il n'apparaît pas parmi les personnes entendues comme témoin. C'est pour cette raison peut-être que Bartolomé Mir l'a cité.

130 - Comme il est apparu pour certain à Riudavets que Barberousse n'a commencé l'encerclement de la ville que le jour suivant de son arrivée, donc le 2 septembre et à Quadrado que le Gouverneur de l'île est arrivé sur les lieux le 3, il est clair que dans l'hypothèse où la déclaration de Bartolomé Mir est vraie, il n'a pu sortir de la ville que dans la nuit du 2 au 3. En cette période, le Gouverneur devait se trouver sur le chemin de Mahon après avoir parcouru la moitié de la distance séparant Ciudadela à cette ville. Il faut remarquer que Bartolomé Mir n'est pas en contradiction avec cette hypothèse. Sa déclaration se termine avec l'entrevue avec Fábregues dans la propriété San Antonio. Ce n'est pas lui qui a parlé de cette action et qui s'en soit approprié. C'est l'histoire qui lui attribue. Certainement celle-ci le fait sans prêter attention aux déclarations de Montserrat Triáy et de Jorge Uguet, ni prendre en compte que si c'était le cas, Bartolomé Mir a été inculpé pour une action pour le moins héroïque et hautement patriotique. L'interrogatoire qu'il a subi a uniquement porté sur ce qu'il déclare avoir fait.

131 - S'agissant d'un épisode qui présente des aspects qui en partie ne paraissent pas véridiques et dont l'importance a été réduite à une pure fiction ingénieuse de Bartolomé Mir, je cherche comment donner une raison à sa sortie de la place pour occulter la sanction qui s'en est suivie pour une action qui méritait à peine l'attention, si ce n'est que de renvoyer avec beaucoup d'insistance une réalité historique indiscutable. La seule chose que l'on puisse affirmer c'est que Bartolomé Mir, bien qu'il ait été inculpé, n'apparaît pas dans la liste de ceux qui ont été condamnés (son père Francisco Mir a été condamné). Heureusement, dans cette liste, ne figurent pas tous ceux qui pour se dédouaner ont témoigné à charge. Les seuls punis ont été le Baile et quatre conseillers, alors qu'il n'apparaît pas que Bartolomé Mir, comme eux, exerçait une charge publique.

#### <u>II</u>

## Injuste dénigrement des autorités

132.-L'affirmation précédente concernant Bartolomé Mir avisant le gouverneur au cours du siége sans que les autorités de Mahon en soient prévenus, met indirectement en évidence que ni lorsque les voies d'accès à la ville étaient encore libres, ni après, ces autorités, le Baile Mosso Jaime Scalá et ces confrères, n'ont rempli leur devoir élémentaire qui était de prévenir le Gouverneur et les autres autorités générales de l'île de l'arrivée de Barberousse. En conséquence les uns et les autres ont failli à la règle en vigueur à cette époque qui était : que l'on soit autorité ou particulier, la première chose à faire dés que la présence de pirates était découverte, même au large des côtes, était de prévenir immédiatement ceux qui avaient pour mission de les combattre, de les poursuivre ou de s'opposer à leur débarquement. En supposant même que dans la nuit du 2 au 3 ils avaient chargé Bartholomé Mir de donner l'alerte, ils seraient toujours accusés d'avoir agi avec retard ne profitant pas des premières

heures plus propices et plus sûres pour que l'alerte puisse être transmise (l'alerte à été donnée dans la nuit du 1 au 2 alors que Barberousse avait commencé son débarquement)

133 – Ce qui est particulier c'est que l'historiographie commence par louer le mérite, la réaction, l'activité et la prévision des autorités mahonnaises qui placent la petite ville en état de se défendre. Puis ensuite, elle se contre-dit en critiquant leur conduite dans l'épisode de Bartholomé Mir, qui suppose tant de stupidité et d'incompétence de leur part qu'en s'abstenant de demander de l'aide, comme l'imposait leur devoir du fait de la faiblesse des moyens de défense de la ville qui devait résister convenablement à un ennemi aussi puissant que celui qui s'était présenté. Ils ont réussi, selon eux, à ne pas éviter le siège, plaçant la ville dans une situation d'impuissance suicidaire.

134.-Pour éviter l'apparition de critiques négatives pour elles, il n'a pas suffi que le procès ne les charge pas pour ne pas avoir fait leur devoir. Une fois que cette faute a été mise en évidence, il ne restait plus qu'à espérer qu'avec le temps, la documentation se charge de la réduire en démontrant qu'elles ont mieux fait d'activer la défense que de demander de l'aide.

135 – Il est erroné d'affirmer, comme l'a fait l'historiographie antérieure à 1888, que le Gouverneur et les Juras Généraux n'auraient pas été prévenus officiellement du débarquement de Barberousse et n'auraient pas eu de l'événement d'autres nouvelles que celles reçues tardivement ou apportées par un simple particulier comme Bartolomé Mir. De même d'affirmer que l'ignorance dans laquelle ces autorités avaient été laissées par celles de Mahon expliquait pourquoi le Gouverneur Général de l'île a tardé à réagir, restant impassible dans son palais de Ciudadela et n'envoyant pour toute aide qu'un contingent de trois cents hommes. Ajoutant même qu'elle s'était contentée de se rendre à Mahon après le siége pour établir les responsabilités ou en s'abstenant d'indiquer son nom le considérant comme inconnu, ou en spécifiant qu'il se nommait Don Pedro de Figuerola, ignorant que celui-ci, à cette époque, se trouvait à Majorque occupant la charge de lieutenant du Virrey. C'est déformer méchamment l'histoire et passer sous silence le comportement exemplaire de cette autorité,

#### <u>III</u>

## **Conclusion**

136.-Les rumeurs que je signale à la fin de cette dernière partie, non seulement passent pour véridiques, mais aussi, se retrouvent parfois dans l'expression de la rivalité exacerbée qui a existé pendant longtemps entre Ciudadela et Mahon. Le devoir de les effacer s'impose, ce qui demandera beaucoup d'années compte tenu du nombre important de documents qui ont été diffusés et qui continueront à être lus. A l'historiographie, qui est à leur origine, il incombe la mission de les écarter, d'attirer l'attention sur les importantes déviations qu'elles induisent. Si, pour ma part, j'ai cru qu'il m'était nécessaire de les arrêter et d'en donner une idée claire, comme conclusion à cette étude historique, cela a été pour tenir compte de la difficulté, pour beaucoup, de se débarrasser de préjugés qui ont été enracinés, tant que le contraire ne leur a pas été pleinement démontré.

# <u>NOTES</u>

#### AVERTISSEMENT:

Le premier nombre est relatif aux notes classées dans l'ordre croissant, le second indique le paragraphe de l'ouvrage auquel la note fait référence.

#### **Introduction**

- 1 2. Les documents publiés par Aguiló sont les suivants :
- I Lettre du 1 <sup>er</sup> septembre 1535 des Juras du gouvernement de Minorque à ceux du royaume de Majorque.
- II Autre lettre de ces Juras à ceux du royaume de Majorque en date du 3 même mois.
- III Lettre des Juras de Majorque à ceux de Minorque ce même jour du 3 septembre.
- IV Autre lettre de ces derniers le jour suivant le 4 septembre (Aguiló ajoute : "Cette lettre ne porte pas une indication de la personne à laquelle elle était destinée, il semblerait que cela soit le Virrey de Sardaigne, étant donné la note qui l'accompagne : Semblant lettre fonch feta als consellers de la Ciudat de Cáller dit jour et any". Selon la pratique de cette époque, bien que le Virrey ne soit pas directement concerné, les frais d'affrétement du bateau qui a transporté cette lettre et qui s'élevaient à 30 ducats sont à sa charge, ce qui est l'objet de la note).
- V Autre lettre des mêmes Jurats, le 7 septembre (Aguiló précise que "Cette lettre, bien que ne l'exprimant pas a dû être adressée au Gouverneur de Minorque". Son contenu le fait croire).
- VI Lettre de ces Jurats à Sa Majesté Impériale Carlos V, le 14 du même mois.
- VII Autre lettre de ces derniers au même Empereur le 1° d'octobre suivant.
- VIII Demandes faites par le Mosén Mosso Juanote Riudavcts, Jura militaire du gouvernement de Minorque, adressée aux Jurats du Royaume de Majorque le 14 du septembre ; et réponse de ces derniers.
- IX Session du Grand Conseil Général du Royaume de Majorque du 27 septembre, portant sur le financement par l'emprunt de l'aide destinée à Minorque.
- X Lettre des Jurats du Royaume de Majorque du 7 mars 1536, aux Jurats du gouvernement de Minorque.
- XI Réponse de ces derniers aux Jurats du Royaume de Majorque le 30 du même mois.
- XII Autre lettre des Jurats de Majorque à ceux de Minorque du 10 juin de la même année.
- Les sept premiers documents et les trois derniers ont été découverts par Monsieur Aguiló dans les Registres de Lettres Missives qui se trouvent aux Archives Générales d'Histoire à Majorque; la huitième, du Lib. Extraordinari dels Jurats del Reino de Mallorca, et le neuvième, du Lib. de Determinations del Gran y général Consell, de ce Royaume.
- 2 2. Articles que j'ai publiés dans la Revue "Mont Toro", de Cuidadela, durant les années 1923 à 1926, avec le titre : Por los campos de la historia. La phrase relevée : ¿ Essent dos horas de nít, peut être traduit par : Etait-il deux heures de la nuit ?
- Si je me suis permis d'indiquer cette erreur de Quadrado ce n'est pas par simple digression, mais pour trois raisons :
  - Expliquer longuement la façon que nos ancêtres indiquaient les heures, diurnes et nocturnes, dans la documentation et verbalement avant que se généralise l'usage de l'horlogerie, spécialement de poche;
  - D'indiquer la différence exténuation marquée entre ce calcul horaire et celui que nous utilisons actuellement;
  - Et, finalement, relever l'erreur grave que l'on trouve dans une certaine œuvre importante de l'histoire de Minorque concernant le siège et le pillage de Cuidadela en 1558, suite à l'interprétation erronée qui est donnée à la phrase indiquée.
- 3 2. Dans les copies de la sentence qui a suivi le procès mentionné et dans les oeuvres de Ramis, on lit *Figarola*, mais les Jurats de Majorque et l'empereur Carlos V écrivent *Figuerola*, tant en ce qui concerne Don Pedro que son père Don Jimén Pérez de Figuerola.
- 4 3. Il est très incertain que l'on découvre ces documents dans ce chapitre, les archives de Minorque ayant disparu. A cette époque, il était de pratique courante pour les Virrey de Majorque d'emporter leurs correspondances à la cessation de l'exercice de leur charge afin

d'être en mesure de jutifier à tout moment de leur conduite pendant leur commandement.

# **PARTIE PREMIERE**

- 5 6. D'autres le nomment Aruch ou aussi Horruch.
- 6 6. Son véritable nom était Khair ben Eddyn, comme cela apparaît dans la "*V Histoire Générale de l'Espagne et de ses Indes par don A du Villar. Tom. V"*; ou Queeddin, comme Oleo et Riudavets le nomment. Don Modesto Lafuente l'appelle Haradin. On rencontre les noms de Hariaden, Hariademo, etc.
- 7 7. Dans une attaque de Minorque en 1531, 60 personnes, hommes, femmes et enfants, ont été capturées et emmenées en captivité (Lettres publiées par don Enrique Fajarnés, dans la Revue de Minorque, année 1926, retrouvées aux Archives Générales d'Histoire de Majorque. Lib. de Letres Misiues 1531 ad 1533, feuillet 21 vo à 23).
- 8 7 Pour d'autres la prise de la Tunis a eu lieu en 1527.
- 9 7 Il faut évaluer les forces de Barberousse à 100.000 fantassins et 50.000 cavaliers. Le nombre de captifs chrétiens présents à Tunis est évalué à douze mille pour certains et vingt mille pour d'autres. Les Tunisiens les enfermèrent dans la forteresse de la ville à l'arrivée de l'Empereur pour les neutraliser et les contrôler.
- 10 8 Les trois documents I, VI et VII donnent le nombre de bateaux qui composait l'armée du Pirate : " Trenta velas de Barbarossa = trente voiles de Barberousse" (I). " Armée de vint y dues galeres y vuyt o nou fustes = Armée de vingt-deux galères et embarcations anciennes ou récentes " (VI). " ab xxij galeras y nou fuestes = avec vingt-deux galères et embarcations récentes " (VII). Il semblerait que cette dernière évaluation soit la plus proche de la vérité.
- 11 8. Mut, *Histoire du Royaume de Majorque*. En ce qui concerne le siége et le pillage de Mahon, il est difficile de ne pas se méfier de cet auteur dont l'ouvrage contient quelques inexactitudes ce qui montre clairement que la documentation qu'il a utilisée était insuffisante. Voir l'observation que j'ajoute en note 18.
- 12 8. Dans son article *Barberousse à Minorque*, publié dans les numéros 6,.7 et 10 du périodique de littérature de Ciudadela "l'Insulaire", de l'année 1848, don Antonio Furió commente avec force détails, l'entrée de Barberousse à Palma et à Mahon, comme certains autres auteurs le font en adaptant la version de Mut sur ces événement.
- 13 10. Riudavets, Histoire de l'île de Minorque.
- 14 10. Mut, ob. cil. Voir l'observation qui je signale dans la note 18.
- 15 10. Mut, oeuvre citée
- 16 11. Oleo, *Nouvelles sur histoire et la topographie de l'île de Minorque* (inédites), Volume I. page. 653.
- 17 11. Oleo, ibídem.
- 18 12. Dans *Iles Baléares*, Quadrado indique en page 429, remarque 2 : "Mut, je ne sais pas sur quoi il s'appuie quand il parle de la méprise des majorquins qui prenant l'escadre de Barberousse pour celle de l'Empereur ont extériorisé fortement leur joie en raison de la prise de Tunis, et qu'ainsi le pirate voyant tous ces feux, croyant que sa ruse était découverte et que la ville était sur le pied de guerre a préféré changer de cap et se diriger vers Minorque. *Se non è vero, è ben trovato* ". Et en page 1219, note "a", il ajoute : "Mut est aussi celui qui suppose, je ne sais pas sur quel fondement non plus, que la ruse de l'ennemi arrivant à Mahon a été découverte par deux franciscains. Il ne mentionne pas les documents officiels où ces faits sont relatés ". Quadrado fait certainement allusion aux douze documents cités, publiés par la suite par Aguiló, lesquels ne mentionnent ni que l'armée turque se présente à Mahon ses navires arborant des drapeaux chrétiens, ni qu'il eut dans le port un combat avec une quelconque caravelle, ni que la flotte barbaresque soit passée d'abord par Palma. L'importance de ce

silence est un indice qui nous amène à la prudence face à la réalité de ces événements. Il est opportun de mentionné dans cet ouvrage que l'Armée est entrée en plein jour dans le port de Mahon alors qu'à cette époque les îles étaient plutôt exposées à des attaques par surprises des pirates. Cependant, il apparaît que la prise de la caravelle portugaise serait réelle comme cela sera vu en fin de note 27. De même, lorsque Mut indique que deux religieux franciscains ont été les premiers à donner l'alerte c'est un fait réel. Mut n'indique pas leurs noms, mais selon Ramis, Oleo et d'autres auteurs, l'un était le jeune ecclésiastique ou choriste, le frère Bartolomé Genestar, et l'autre, un séminariste, le frère Francisco Coll. De tout ceci, Quadrado doute de la réalité de la ruse des drapeaux, mais ne conteste pas que se sont ces religieux qui ont découvert que les navires qui rentraient dans le port étaient turcs.

- 19 12. Il y avait quatre portes pour sortir de l'enceinte fortifiée de Mahon. Les deux les plus proches des hautes falaises qui donnent sur le port étaient : à l'Est, *la porte de la Mer*, et à l'Ouest, *la porte du Mirador de San Cristóbal ou de Baix*. Au Sud de celle-ci et à une distance relativement proche d'elle, s'ouvrait *la porte de Dalt ou d'en Servera*, qui existe encore aujourd'hui sous le nom *de Pont de San Roque* et à la fin de la rue du Galet (aujourd'hui de Hanovre), il existait *la porte du Cap du Cos*. Entre ces deux il y avait un bastion, et dans le sud-est de ce dernier, à l'emplacement où se trouve le théâtre, existait le grand bastion, appelé aussi *la tour*. Entre celui-ci et la porte de la Mer il y avait un autre bastion.
- 20 12. Riudavets se trompe en affirmant que Barberousse a ordonné le débarquement le jour suivant son arrivée. Il faut interpréter sa version dans le sens que le débarquement était terminé aux premières heures du jour qu'il indique, ce qui paraît évident, même si ceci ne figure pas dans le document cité.
- 21 13. il Convient de signaler que le titre de "Mosén" n'était pas à cette époque réservé exclusivement aux ecclésiastiques. Dans le cas présent il ne s'agit que d'un laïc. Il était attribué aux personnes d'une classe supérieure à celle des paysans et ouvriers, et inférieure à celle des nobles. Celui de "Don" était réservé exclusivement à ces derniers. Tandis que j'inclus les chevaliers titulaires qui n'avaient pas optenu de titre de noblesse, ce sont les plus nombreux, on leur donnait le titre cité de Mosén ou de M°. (Mossó), qui sont les deux manières avec lesquelles on exprimait indistinctement ce rang. La distinction était étendue aux ecclésiastiques qui appartenaient à des familles de catégorie inférieure à celle indiquée qui n'étant que citadins (de classe moyenne) et n'avaient au départ ni le titre de Don, ni celui de Mosén. Avec le temps, les chevaliers et les nobles qui avaient auparavant des titres et des privilèges différents ont été confondus.
- 22 13. Procès. Par erreur, la copie de ce document attribue la charge de Grand Percepteur à la fois à Pablo Sorra et à Jorge Boscá. En estimant que ce ne serait pas ce dernier qui occupait ce poste, je m'appuie sur le fait qu'à de nombreuses occasions il est cité comme simple percepteur et une seule fois comme Grand Percepteur. En ce qui concerne Serra, il se prénomait Pablo, et non Pedro, voir ma note 88.
- 23 17. En ce qui concerne Minorque, les livres *de Consells* de l'ancien gouvernement, qui existait au XVI ème siècle et suivants, montrent parfaitement que le titre de *Doncel (Donçell ou Donzell)* équivaut à *Caballero (Cavaller)*. La documentation attribue à titre honorifique l'appellation de "*Caballero*" aux militaires, tandis que celui de "*Doncel*" concerne les descendants de personnes ayant obtenu cette distinction. Ce n'était peut-être pas le cas en des temps plus lointains puisque Ramis dans con ouvrage "*Verones ilustres*" page 119, fait remarquer que "*Domicellus ou Donzel* était le titre donné aux chevaliers non armés, tandis que ceux qui portaient les armes, n'appartenant pas à l'ordre de la cavalerie, étaient alors appelés *milites* = militaires". Capmany dans son "*Suplemento a las memorias históricas sobre la Marina, comercio y arles de Barcelona*", Tome. IV, page. XXXI utilise les même termes.
- 24 17. On appelait aussi *Jura Caballero* exclusivement les personnes qui possédaient la distinction de *Caballero* à titre militaire et qui occupaient le poste, et la charge, de Jura

militaire. Communément, il était aussi appelaient *Jura en Cap*, comme cela apparaît dans un document officiel du XVI<sup>éme</sup> siècle que je cite dans la note 113.

- 25 18. Alayor, appelée aussi Yalor ou Hialor, est venue particulièrement en aide à Mahon comme cela sera vu ensuite.
- 26 19. En reprenant les articles que j'ai cités dans la note 2 sur la façon dont nos ancêtres exprimaient les heures, tant verbalement que dans la documentation, j'ai déjà indiqué que pour eux la nuit commençait, selon eux, quand l'avance de l'obscurité arrivera, approximativement, au point moyen entre le coucher du soleil et la fin du crépuscule du soir. Le ler septembre, jour auquel se réfèrent les jurats, ce point moyen est approximativement à sept heures et le quart puisque le soleil s'est alors couché à six heures et vingt-cinq minutes et que la fin du crépuscule est intervenue vers 8 heures. De ce fait, il n'y a pas de doute, que la phrase rappelée "dos horas de nit" qui précise l'heure à laquelle les Jurats écrivirent leur missive doit être traduite par " 9 heures du soir" ce qui place l'événement dans la nuit du 1<sup>er</sup> septembre.
- 27 20. il faut présumer, en s'appuyant sur les informations qu'elle contient, que cette missive urgente n'a pas été écrite par les Jurats de Minorque dès la réception des nouvelles en provenance de Mahon mais après une brève entrevue avec le Gouverneur avec qui ils se seraient mis d'accord. Le fait qu'elle fût rédigée vers les neuf heures et quart du soir en urgence, me fait dire que l'information disant que le premier des courriers envoyés de Mahon est arrivé à Ciudadela vers huit et quart est sans fondement. Le laconisme qui est observé dans la rédaction de ce courrier laisse deviner qu'il a dû être envoyé plus tard lorsque les autorités de Mahon ont pu s'assurer des intentions du Pirate. De plus, l'itinéraire suivi par l'estafette n'a pas été direct, elle s'est arrêtée en Alayor le temps nécessaire pour informer les autorités locales et rassembler les moyens que ces dernières mettaient en œuvre pour secourir Mahon. Même en se dépêchant sur l'ancien chemin, et ses montées remarquables, qui unissait les trois villes citées, ce périple ne lui a pas pris moins de six heures. Devant ces considérations, il n'est pas très risqué de prétendre que Barberousse a dû commencer ses manœuvres de débarquement entre deux heures et deux heures et demi de l'après midi. L'heure approximative de son arrivée ce 1er septembre est plus inconnue. Le document IV se limite à préciser qu'il faisait jour quand l'armée turque est entrée dans le port de Mahon. L'Histoire Générale d'Españia de P Mariana, continuée successivement par P. Miñana et par Ortiz de la Vega ajoute que Barberousse, avant de lancer sa tentative de pilonnage de la ville avec son artillerie a dû, non sans dommage pour les siens, s'emparer d'un navire de la marine du Portugal, commandé par Gonzalo Pereira, qui s'abritait de l'orage dans le port de Mahon. Une fois pris, tous les marins de ce bateau furent tués.
- 28 21. Voir mon observation sur la version de Riudavets, dans la note précédente note n°20.
- 29 21. Lafuente Vanrell, à la suite de Riudavets, affirme que Barberousse a placé son artillerie dans la colline occupée aujourd'hui par la rue de San Jorge.
- 30 24. Voir «*Varones ilustres de Menorca*», par don Juan Ramis et Ramis. Mahon. Imprimerie Sarra, année 1817, page. 17.
- 31 26. Dans les oeuvres et manuscrits précités, à peine si l'on mentionne la digne action du Gouverneur. Seul Quadrado, dans son œuvre citée en fait mention.
- 32 27. Voir Ramis, oeuvre citée, page. 121.
- 33 27. Quadrado retient le chiffre de six cents participants à l'expédition.
- 34 28. Mut, dans son "Historia del Reino de Mallorca"; Ramis dans des "Varones ilustres"; les Jurats de l'île, le Gouverneur Kane dans une exposition du 10 septembre 1720 tous parlent d'Oliver. Ils disent : "Durant l'année 1535, dès que Ciudadela a su que Barberousse avec deux mille cinq cents maures avait assiégé Mahon, ne pouvant comme jamais contenir la gentillesse de son amour maternel, la ville a envoyé de suite à son secours trois cents hommes, avec pour les commander le valeureux soldat Juan Oliver", etc. Oliver est la seule

personne de cette expédition que mentionnent Oleo, Riudavets, Benejam Saura et Hernández Sanz, en lui attribuant le commandement de cette dernière.

- 35 28. Ramis, oeuvre citée, pages 120 et 121, et un manuscrit anonyme, dans un volume à feuillets, divisé en deux livres de 240 pages chacun, intitulés, le premier : "Llibro que contiene algunas noticias tan Antiguas que modernas tocante a la Isla de Menorca las quales son sacadas de algunos Archivos y autenticadas, las quales deveran servir para mi noticia y de los míos 1770 = Livre qui contient quelques nouvelles tant anciennes que modernes concernant l'île de Minorque qui proviennent d'archives et documents authentiques, qui doivent me servi ainsi que les miens 1770"; et le deuxième : "Llibro Segundo de manuscritos que contiene algunas noticias que se han podido alcanssar por algunos autos auténticos muy antiguos, en el año 1770 = Deuxième livre de manuscrits qui contient des nouvelles anciennes et authentiques retrouvées après quelques drames durant l'année 1770" (Archives de la maison Martorell de Ciudadela).
- 36 29. Ainsi Ramis l'affirme dans l'œuvre citée au sujet de ce nom de famille. Riudavets, suivant Felíu de la Peña dans ses " *Anales de Cataluña* ", dit qu'Oliver était catalan et que son nom était Galcerán.
- 37 29. Francisco Barceló y Caymaris, dans son Manuscrit intitulé "Causa Criminal", à la dernière note, dit que le Gouverneur "envoya rapidement une aide à la ville de Mahon, avec une compagnie de plus de trois cens hommes sous le commandement du Magnifique Don Pedro Martorell". Dans un autre manuscrit, on lui attribue le nom de Juanote. Son véritable nom était Gabriel Leonardo. C'est un des glorieux ascendants du marquis d'Albranca, titre de noblesse originaire de cette île.
- 38 29. Des sources variées et authentiques traitant des services et emplois de la famille Martorell de Ciudadela confirment la réalité des faits indiqués dans le manuscrit cité dans la note 35, et de beaucoup d'autres que je ne dois pas citer ici. En plus des auteurs mentionnés, Ramis a également étudié ce nom de famille. Selon ce manuscrit, une résolution du Conseil Général de l'île au cours de l'année 1579, mentionne déjà que dit le Mosso Gabriel Leonardo, à ses propres frais, passerait avant à Majorque, en compagnie du Gouverneur de Minorque mosén Federico de San Clément et y resterait, au risque de perdre la vie, jusqu'à ce que *la Germanía*, cette révolte populaire qui a couté tant de sang ait été calmée.
- 39 29. Le siége de Mahon n'est pas la seule occasion dans laquelle les fils de Gabriel Leonardo, Mosso Guillermo et Mosso Juan Martorell y Martorell ont fait honeur à leur qualité de chevaliers. Concernant Guillermo, l'auteur anonyme du manuscrit cité, dans le Livre I, pages 63 à 67, transcrit une résolution du Conseil Général de Minorque de 1579, dans laquelle il apparaît que le gouverneur de cette île, l'illustre don Guillermo de Rocafull, en recevant en 1555 l'ordre de porter secours à Bugía (Bugía appartenait à l'Espagne depuis l'année 1510), qui était assiégée et attaquée par terre et mer par les Algériens de Barberousse, ont embarqué avec lui dans quatre Brigantines armées, le mosén Magnifico Guillermo Martorell, chevalier, les mosén Magnificos Ferrer (Vicente Ferrer) Pons del borne et mosén Grau (Giraldo) Gomila, des citadains et autres personnes de l'île. Une autre preuve de l'intervention de Guillermo dans cette expédition est que le Notaire don Juan Carrió Font, dans le manuscrit cité, livre I page. 234. autorise le Notaire Bartolomé Vila à faire foi que dans les Notes ou les actes du Notaire Pedro Juan Piña "se hallan Codicillos de Guillermo Martorell, dispuestos a 22 de 8 bre del año 1555, que comienssan desta manera: Die martis 22 8 bris anno Domini MDLV.==In nomine D ni Jesu Christi amen. Ego Guillermus Martorell, Domicellus, domicilialus in Villa Ciu(tade)lle, sanus per Dei graciam menti et corpore; sed quia de próximo. Deo duce, recessurus sum ab Insula isla et transiturus mare, causa eundi ad Castrum Bugie in presenciarum per sarracenos obssessum et sitiatum, et ibi servire Sacre Cesarie et Reali Majestati; etc.» Ramis, dans son oeuvre citée "Varones ilustres", ajoute qu'à l'occasion du siége et du pillage de Ciudadela par Mustafá en 1558, ce Guillermo Martorell a

accompagné le Regent mosén Bartolomé Arguimbau au cours de son périple dans l'île, et qu'en outre, il a toujours été à ses côtés pendant le siège. Pour ce qui concerne son frère déjà cité, mosén Juan Martorell, il était lors de ce siége capitaine des combattants qui avaient à défendre les murailles sous les feux de l'artillerie dans le secteur le plus dangereux où l'ennemi a concentré le plus de forces afin de pénétrer dans la ville, et où il est resté jusqu'à ce qu'elle soit prise. Blessé, il fut capturé, ainsi que son épouse et ses enfants, tous ses biens ont été brûlés ou pillés.

- 40 32. A la conquête de la Tunis (le 21 juillet), a suivi celle de la ville et de la forteresse de Bône. L'Empereur est resté quelques jours en Tunisie pour organiser le gouvernement du territoire conquis et renonçant dans sa tentative de conquérir Alger, a renvoyé les flottes du Portugal, de Castille et de Malte puis s'est dirigé à la voile avec le reste des navires en direction de l'Italie. Il est arrivé à Trapani (ville de Sicile) le 20 août, et là il s'est rendu à Monreal et à Palerme. Il s'est fallu de peu pour que l'armée de Barberousse revenant de Mahon et se dirigeant vers Alger et le Maroc rencontre la flotte de l'Ouest rentrant directement de Tunisie. Elle est arrivée à Palma le 8 septembre et avec elle rentrait le Marquis de Mondéjar, Capitaine Général du Royaume de Grenade qui le 22 juin s'était distingué par son omniprésence, et entre autres au cours de l'attaque du camp.
- 41 32. Ramis, "Varonese ilustres".
- 42 32. Ainsi l'affirme Mut, en se référant de Sandoval. Ce que mentionnent d'autres auteurs et le procès.
- 43 33. Mut dit que ce bandit a accepté cette mission en échange du pardon de ses fautes, qu'il a réussi à rentrer dans Mahon assiégée et s'en est évadé à la nage avec la réponse. Le dit mémorial des jurats de Minorque au Gouverneur Kane, s'en référe avec ce commentaire étonnant : "Un bandit s'est offert pour transmettre le message (La chose remarquable a été si non qu'il fût de Ciudadela mais qu'il représentait ce qui était mauvais dans cette ville, bien qu'étant malheureux il n'est pas passé à l'ennemi)".
- 44 33 Procès : Dans plusieurs déclarations.
- 45 34. Procès : Déclaration de Bernardo Scalá
- 46 34. Relatif à son décès à cette occasion, le notaire don Juan Carrió Font, dans le Livre I, page. 233, du Manuscrit cité, authentifie le document suivant : «Certifico, y hago fee yo Bartolomé Vila por authoridad real Nott. público qualmente en las notas de Pedro Juan Pina Nott. Jurisperito que paran en mi poder, se halla un pliego de papel que parece ser aprscia (sic) o primera mano del testamento de Gabriel Martorell, Donzell, y en el dorso á la vuelta de dicho pliego se hallan continuadas las palabras que se siguen, ==Die martis prima mensis Martii anno Domini MDXVIIIJ Testamentum Mag.ci Gabrielis Leonardi Martorell, Domicelli. et sequit.=Die XXV. mensis 8 bris anno Domini 1535, quia in bello nuper fado Ínter aliquos homines istius Insulae, et nomines ármate íllius perfldi turquí Barbarrossa, fuerunt mortui multi homines dicte Insule, Ínter quos ut fama referí fuit occissus predictus Mag. eus Gabriel Martorell, testator ante dictus, fui ego Petrus Joannes Piña instatus et requisitus per honorübilem Guiliermum Martorell filium dicti testatoris et honorabilem Dominam.Blancam uxorem ejusdem testoris.presentibus ibidem et volentibus etiam M.º Francisco Joanne Martorell, I(uris) U(triusque) Doctore, cognato, sive Cuñat, et Francisco Martorell Domicello fratre dicti testoris quatenus publicarem presens testamentum, et.... ad predictam instantiam fuit per me dictum Nottariu publicatum presentibus talibus honorabilibus, Testes Joanne Quintana, et Jacobo Comes Textoribus, Civitelle Habito.<sup>s</sup>: quare etc.».
- 47 34 Divers auteurs sont d'accords pour dire qu'en arrivant aux abords de Mahon l'expédition a été décimée par les Turcs. Ils divergent, cependant, sur plusieurs détails : Barceló Caymaris, dans le manuscrit cité, page 30, affirme que dans cet évènement seuls 5 ou 6 hommes ont réussi à s'échapper. Ramis, que le capitaine Oliver et beaucoup des siens sont morts glorieusement. Hernández Sanz, qu'Oliver et 100 de ses courageux ont péri sur le

champ de bataille, ne disant rien sur les 200 restants des collaborateurs de ses frères mahonnais. Oleo, que sont morts Juan Oliver et beaucoup des siens alors que les autres se sont retirés. Les jurats de l'île sur le mémorial de Kane, indiquent que les Maures ont tué Juan Oliver et beaucoup des 300 hommes de Ciudadela, dont peu ont réussi à se retirer. Benejam Saura, que les Turcs ont fait prisonnier la plupart d'entre eux, ont décapité les autres, à l'exception de quelque uns qui ont réussi à s'échapper et à se réfugier dans la ville assiégée. Lafuente Vanrell, que la majorité des 300 hommes a été décapitée par les assiégeants et que la ville de Mahon n'a reçu que les renforts d'Alayor et le peu de citadins qui ont échappé à la mort au cours de l'attaque. Le Document VI se limite à : "essentse perdut lo par Governador de dita sua ylla de Menorcha, et dans sa companyia cent homens dels millors de cette dita sua ylla, etc..".

- 48 35 Voir le procès.
- 49 35 Idem.
- 50 37. Dans les documents il est toujours nommé de cette façon.
- 51 37 Tout ce chapitre et les suivants sont le fruit de la reconstitution méticuleuse du procès, dont je transcris les phrases presque textuellement.
- 52 38 Procès : Déclaration de Montserrat Triay.
- 53 38 Procès : Interrogation de Gil Caldarer.
- 54 38 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar.
- 55 39 Procès : Interrogation de Marguerite Scalá.
- 56 39 Procès : Interrogation du baile jaime Scalá.
- 57 39 Procès: Interrogation d'Antonio Olivar.
- 58 39 Procès : Interrogation de Gil Caldarer.
- 59 39 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar et déclaration du baile Jaime Scalá.
- 60 40 Procès : Interrogation de Gil Caldarer.
- 61 40 Procès: Interrogation Antonio Olivar.
- 62 41 Procès : d'Antonio Olivar.
- 64 41 Procès : Interrogation de Gil Caldarer.
- 65 41 Procès :. Interrogation d'Antonio Olivar.
- 66 42 Procès: Confession Antonio Olivar.
- 67 42 Procès : Interrogation de Bernardo Scalá.
- 68 42 Procès Confession d'Antonio Olivar.
- 70 43. Procès : Interrogation de Gil Caldarer.
- 71 43 Procès: Interrogation d'Antonio Olivar.
- 72 43 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar.
- 73 44 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar.

Pour comprendre cet événement et d'autres faits, il convient de tenir compte que trente trois années plus tard, le 25 avril 1569, le prêtre Martí, ayant appris que l'évêque de Majorque, don Diego d'Arnedo, allait faire une visite pastorale de la communauté catholique de Minorque, le prévenait depuis Madrid qu'il trouvera sur l'île "de nombreuses et vieilles blessures et de la gale à soigner". Que sur place, l'ignorance des choses de Dieu était grande, ainsi bien chez les prêtres que chez les laïques. Que des cas de pratiques de sacrements renégates et hérétiques sans l'adjuration canonique préalable avaient été vus, particulièrement à Ciutadella. Entre autres, il y a celui de Saura qui, il y a peu de mois, est revenu de Turquie, manifestement il s'était embarqué sur l'un des fustes turcs venus à Minorque, et de cet autre qui est arrivé, mosén Tica était disposé à le marier, avec une jeune, sans qu'il exige également cette adjuration. Votre Seigneurie verra, ajoutait-il, s'il y a des ecclésiastiques coupables d'irrégularités, et entre eux le Tica mentionné. Je cesse de signaler à Votre Seigneurie les censures, blasphèmes et autres vices qu'il trouvera. (D'un document publié par le chanoine Dr.

- D. Gabriel Vila et Anglada, dans les pages 230 à 233 de son oeuvre *le Paborde Dr. Marcos Martí et Torxó*, Mahon, 1917.
- 74 44 Procès : Interrogation du baile Jaime Scalá.
- 75 44 Procès : Interrogation de Gil Caldarer et idem de Bernardo Scalá, etc.
- 76 45 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar.
- 77 45 Procès : Déclaration de Nicolás Valentí.
- 78 45 Procès : Interrogation de Gil Caldarer et déclaration de Catalina Saura.
- 79 45 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar et déclaration de Lorenzo Carrières.
- 80 45 Procès : Interrogation de Marguerite Scalá.
- 81 46 Procès: Confession d'Antonio Olivar.
- 82 46 Procès: Interrogation d'Antonio Olivar.
- 83 46 Procès: Confession Jorge Uguet.
- 84 47 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar.
- 85 47 Grau, en catalan ancien, Giralt ou Giral en catalan moderne; en castillan, Giraldo qui est la même chose que Gerardo.
- 86 47. Procès: Interrogation du baile Jaime Scalá.
- 87 48 Procès : Sentence.
- 88 48 Procès : Antonio Olivar a en premier indiqué cinq personnes excluent du pillage, comme il ressort de sa confession tandis qu'ensuite Jorge Uguel à l'occasion de la sienne en a désigné cinq autres. Du fait d'une émotion naturelle au moment de leur première déclaration, il apparaît dans les dires de ces deux personnes certaines inexactitudes. Uguet corrige le prénom de Serra, commandant de la citadelle, qui est Pablo au lieu de Pedro, prénom avec lequel il l'avait cité peu avant (le document dont je parle dans la note 156, confirme ce prénom de Pablo). Tandis qu'Olivar modifie dans sa confession ce qu'il a déclaré au cours de l'interrogation précédente. Il inclut dans la liste des cinq personnes qu'il avait écartées Pedro Gomila de Cutaina qui se trouvait par erreur dans celle de Jorge Uguet comme cela avait été indiqué en premier. Ce faisant, il se trompe à nouveau en indiquant le nom de Pedro Gomila d'Algendar, bien qu'il déclare ne plus bien se souvenir de ce point particulier. L'exclusion du pillage des biens du conseiller Francisco Mir n'est pas comprise dans ces dix personnes. Dans sa déclaration, l'intéressé indique qu'avant qu'Uguet, Olivar et Saura ne débutent leurs pourparlers avec le Pirate, en qualité de commissaires afin de connaître ses exigences, qu'il a obtenu directement de Barberousse la promesse de rester en liberté lui, son conjoint et sa famille, en récompense, sans doute, d'être passé à l'ennemi.
- 89 48 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar et du baile Jaime Scalá ; Sentence.
- 90 50 Procès : Interrogation du baile Jaime Scalá et déclaration de Marguerite Martorell.
- 91 50 Procès : Sentence. La porte *del Cos* avait été ouverte un ou deux jours avant pour permettre au Gouverneur à la tête de l'expédition minorquine de tenter d'entrée dans la ville. L'épouse de Scalá a indiqué que " Depuis que les Maures avaient créé cette nouvelle situation le baile de la ville de Mahón en gardait les clés ". Uguel a admis que "Olivar a été celui qui a ouvert la porte appelée *del Cos*". Et finalement Barberousse lui-même, selon déclaration de Nicolás Valentí, aurait dit au baile : "*Becco futudo* (chien infâme), tu m'as livré les clés des fortifications et ensuite celles de la ville".
- 92 51 Procès: Interrogation d'Antonio Olivar.
- 93 51 Procès: Interrogation de Francisco Mir et déclaration de Lorenzo Carrières.
- 94 51 Ont constate au cours de ce procès que ceux qui avaient été écartés du pillage général avaient conseillé à leurs épouses de se vêtir de leurs plus beaux vêtements et de se parer de tous les bijoux et pierres précieuses qu'elles possédaient avec l'idée que, comme cela avait été convenu, les pirates ne devaient en dévêtir aucune. Concernant les autres, Jaime Scalá a dit à l'épouse de Guillermo Martorell qu'elle retire les bracelets et autres bijoux qu'elle portait pour les donner tous au renégat qui était près d'elle.

- 95 52 Procès. Le témoin Marguerita Cavaller, conjoint de Miguel Cavaller a déclaré qu'après être entrés, les Maures l'ont enfermé dans une maison où se trouvaient beaucoup de gens qui pleuraient et soupiraient. Il y avait, en particulier, Francisco Moll, le soldat Francisco Segui et Francisco Segui le fils de Bartolomé qui se plaignaient des traîtres qui les avaient vendus et fait capturés.
- 96 52 Procès : Déclaration de Simón Gomila. Le conjoint du conseiller Francisco Mir l'accuse avec d'autres d'avoir volé les vêtements des captifs qui étaient emmenés. Jorge Uguet déclare que le conseiller Gil Caldarer après s'être rendu au mouillage de l'armée turque, a envoyé une lettre à Ciudadela demandant l'envoient de voituriers pour transporter les vêtements.
- 97 52 Monserrat Triay a lui-même déclaré que les Maures lui ont laissé la liberté après qu'il les a aidés à découvrir quelques articles de vêtement qui étaient dissimulés. Selon Jaime Scalá, Monserrat Triay leur indiquait aussi où se trouvaient les maisons des personnes importantes de la ville.
- 98 52. Parmi ceux qui reprenaient l'argent il y avait les chevaliers Antonio Olivar et Francisco Mir, conseillers, ainsi qu'il apparaît dans la confession du conjoint de ce dernier et dans l'interrogation d'Olivar elle-même. Selon Monserrat Triay et d'autres personnes, c'était Barberousse avec d'autres maures qui jetaient l'argent dans les rues où ils le ramassaient. Bernardo Scalá, fils du baile souligne qu'il a vu comment son père à remis quelques ducats et autres monnaies à un turc qui, dédaigneux, a jeté cet argent parterre. La quantité d'argent ainsi jetée dans les rues, ne dépassait pas, selon la déclaration de Monserrat Triay les deux ou trois almudes (mesure de capacité 1 almude = soit à 1.76 l, soit 4.6 l, soit 28 l!!!!!).
- 99 53 Riudavets, œuvres citées.
- 100 54 Barberousse décapita à cette occasion, les frères Bartolomé Geneslar et Francisco Coll qui avaient découvert le mercredi précédent la ruse des drapeaux dont on a déjà parlé. Plusieurs auteurs l'affirment dont Ramis dans son ouvrage "Verones illustres". Mais, peutêtre, Quadrado est plus dans le vrai en jugeant peu probable la réalité de cette action, comme cela a été écrit dans la note 18. La défaite de Barberousse à Tunis était très récente, aussi les mahonnais ne pouvaient pas s'attendre à voir rentrer dans leur port des navires de celui qui venait d'être mis en échec mais, logiquement ceux que l'Empereur venait de renvoyer. Ce mercredi, ils ont découvert que les bateaux qui rentraient dans leur port étaient ceux du pirate que lorsque les deux religieux ont donné l'alerte devenant de ce fait des héros, puis des martyres du fait de la colère du Turc perfide. Selon les chroniques franciscaines de Wadingo, volume XIX, ces hommes ont obtenu justement la palme du martyre, en même temps que la V M. Sœur Águeda Ameller au cours de l'invasion turque de Ciudadela en 1558. Cependant, Oleo prétend que cette assertion a pour base une erreur analogue à celle que fait le martyrologe franciscain qui suppose que les deux religieux cités ont souffert le martyre le 6 mai, au cours du pillage de Ciudadela par Barberousse, quand on sait que cet événement n'a pas eu lieu en mai, mais en juillet, et que son auteur était Mustafá Pialí.
- 101 54 Mut dit que "il y a doute du nom de famille de cet homme vénérable : selon les notes des gardiens cela pourrait être le Père Gardien, Frère Miguel Capó, d'autres disent que c'était le Père Gardien, Frère Francisco Flaquer ". Riudavets, dans ses oeuvres citées, rapporte très largement le martyre de ces trois religieux, ajoutant que Barberousse est allé au couvent.
- 102 55 Procès : Interrogation d'Antonio Olivar.
- 103 55 Procès : Interrogation de Jorge Uguet.
- 104 55 Procès : Interrogation de Gil Caldarer,
- 105 55 Procès : Interrogation du baile Jaime Scalá. Dans la note 91 il a déjà été écrit que Barberousse l'a appelé " *Becco futudo* (chien infâme)" pour avoir livré les clés des fortifications et celles de la ville.

106 - 56 De ceux-ci nous connaissons grâce à leur intervention au cours du procès: Juan Prexana, Nicolás Valentí, Hieronymite Alemany (ou de Alemania) et Juan Xavalí de Cadix.

### **DEUXIEME PARTIE**

- 107 58 Voir APPENDICE : le document "Sentencia del Virrey de Mallorca", qui jusqu'à présent était inconnu, et les sept autres publiés par don Enrique Fajarnes, Revista de Menorca, Troisième époque Tome I, page 185, et Tome II, pages 57 à 66.
- 108 61 APPENDICE : "Sentencia del Virrey de Mallorca",. De ce document nous voyons qu'alors Mahon était encerclée par Barberousse, ce Jurat minorquin a personnellement demandé que Majorque envoie des secours et qu'au nom du gouvernement de Minorque qu'il représentait, il s'est engagé à ce que celle-ci paie les frais qui en découleraient, ce qui explique que le gouvernement Général du Royaume de Majorque a dû négocier rapidement des prêts financiers, maquant de fonds en réserve. Du Document VIII il apparaît que le 14 septembre, ce jurat se trouvait encore à Majorque, en gérant d'autres affaires concernant son île.
- 109 64 C'est le nombre que donne Quadrado dans "*Islas Baleares*", conformément au Document VI, le 14 septembre. Il lui semble plus véridique que celui de 300 environ qui est mentionné dans le document VII du 1<sup>er</sup> octobre.
- 110 65 Une autre du Virrey au Gouverneur accompagnée cette lettre, mais elle est inconnue.
- 111 67 En même temps arrivait celle du Lieutenant du Gouverneur de Ciudadela, daté le même jour.

## **TROISIEME PARTIE**

- 112 76. l'idée que l'on se fait de ce Tribunal en lisant les oeuvres d'Histoire n'est pas aussi précise qu'il serait nécessaire.
- 113 77 L'étude des Gouverneurs de cette île n'est pas encore très avancée. Quadrado disait que celui qui la réaliserait verrait son nom immortalisé. A Mahon, don Juan Ramis dans sa "Serie Cronológica de los Gobernadores de Menorca, desde 1287 hasta 1815, inclusive", 1815, son frère, don Antonio Ramis, dans son "Suplemento a la Obra: Serie Cronológica de los Gobernadores, etc", MDCCCXX don Cosme Parpal et Marquez, dans son oeuvre "La Isla de Menorca en tiempo de Felipe II", Barcelone, 1913 et le manuscrit anonyme, dont on a fait mention dans la note 35, se sont spécialement occupé de ce sujet. A plusieurs occasions, dans le cas d'un décès, d'une absence ou d'un transfert d'un Gouverneur à un autre gouvernement, ce poste du gouvernement de l'île a été occupé temporairement par le Baile Générale ou le Jurat Militaire appelé aussi Jurat en Cap, selon le bulletin du 21 septembre 1579, du gouvernement Général de Minorque à son Gouverneur d'alors. Dans la note 24 j'ai indiqué que pour occuper le poste de Jurat militaire il fallait avoir rang de chevalier. Le Baile Générale était juge ordinaire avec juridiction dans toute l'île, et pour cette charge, il était nécessaire d'être chevalier ou au moins citadin militaire.
- 114 77 Procès : Déclaration du même Carreras.
- 115 77 Les entêtes que portent plusieurs copies du procès sont rédigées ainsi : "Copia originalis Procesus Honorabilis et Dis." fisci Procuratoris S. C. C. R. Majestatis, contra Jacobum Scalá, Antonium Olivar, Egidium Caldarer, Georgium Ugueí, Bernardum Scalá et Franciscum Mir Ville Mahonis et alios die 8 7. bris Anno a Nativ. Domini 1535". La suppression de cet entête dans quelques copies, de même que l'omission de cette date par les auteurs qui ont écrit avant l'année 1882, explique l'erreur, jusqu'alors générale, qui faisait arriver Barberousse à Mahon le 4 septembre. En supposant que le Pirate était resté là quatre jours, il était logique qu'ils estiment que la date du début du procès était erronée. Pour eux, le

calcul exact était que Barberousse n'était reparti que le 7 et que de ce fait, le procès avait commencé après le 8. Ce qui explique que dans quelques copies du procès, jusqu'à la moitié du XIX <sup>éme</sup> siècle et en général jusqu'aux travaux dOleo inclus, la date de début de ce procès était omise puisque inconnue. Avec un discernement qui l'honore, M. Riudavets, dans son article *Barbarrossa*, qu'il a intégré dans ses *"Fracmentos de la Historia de la Isla de Menorca"* publiés en 1882, a fait remarquer qu'à la lecture du procès il apparaît que le pillage a eu lieu dans la nuit du samedi au dimanche, et en tenant compte de cette donnée, a utilisé la Chronologie pour retrouver les festivités mobiles de l'année 1535. Cette procédure lui a permis d'avoir l'honneur d'être le premier à indiquer avec certitude que Barberousse avait quitté Mahon le 5. Ce qui met prouve que la date du procès indiquée dans ses copies est exacte.

116 - 78 Voir la note 115 précédente.

117 - 80 Quelques greffiers du procès laissent supposer qu'ils ont été rapidement arrêtés, ce que je crois sans fondement, principalement du fait de la difficulté que les présumés coupables auraient rencontré pour s'évader de l'île. A la date du 14, à en juger par le document VI, leur détention n'était pas encore d'actualité à Majorque, bien que cela ne veuille pas dire, qu'à cette date, ils circulaient encore librement.

118 - 83 L'affectation au poste de gouverneur de Minorque était une mesure royale. Le Virrey de Majorque pouvait temporairement y pourvoir. Il le faisait généralement quand il le jugeait nécessaire et choisissait en qualité de gouverneur temporaire une personne qui avait sa confiance jusqu'à ce que le roi désigne le titulaire de cette charge.

119 – 84 En venant à Minorque, la mission confiée à don Pedro de Figuerola n'était pas purement transitoire. Le 1<sup>er</sup> octobre, les Jurats de Majorque, écrivaient à l'Empereur qu'avec le remplacement de la compagnie de Santmarti par celle qu'apportait le Marquis de Mondéjar et l'envoie de don Pedro de Figuerola, le Virrey "a mis toutes les personnes en ordre et fait tout ce qui pouvait se faire et convenir pour la défense de l'île de Minorque" (VII). Ce document ne dit pas si le Virrey a envoyé don Pedro de Figuerola en tant que son lieutenant, pour pérenniser la situation qui existait à Majorque ou si c'est en qualité de gouverneur temporaire. Si j'ai affirmé que je retenais la seconde hypothèse c'était pour tenir compte que le 30 septembre, quasiment à son arrivée, les Jurats de Minorque ont demandé à Figuerola de punir gravement les coupables. Ils ne l'ont pas désigné avec le titre de lieutenant du Virrey, mais avec celui de Gouverneur, comme l'indiquent les copies du procès. A ceci, il faut ajouter que don Juan Ramis dans sa "Serie Cronológica de los Gobernadores de Menorca", dit que don Pedro de Figuerola était "Gouverneur et Capitaine général de 1535 à 1536".

120 - 85 Il a longtemps couru la version que don Pedro de Figuerola était déjà gouverneur de Minorque à l'arrivée de Barberousse et que dans la circonstance, son attitude aurait été de rester dans l'alcazar royal de Ciudadela pendant le siége, se limitant à envoyer 300 hommes au secours de Mahon.. Il se serait présenté sur les lieux avec les fonctionnaires de son Tribunal vingt-quatre heures après le départ du Pirate, pour saisir et enfermer les coupables de la reddition, démontrant ainsi uniquement sa valeur pour punir. Quadrant dans " Isolas Baléares ", a créé une nouvelle version contraire. Il indique (page 1220) que pour aider Mahon, Majorque envoya une compagnie de 300 combattants avec pour chef Santmartí. Ils étaient accompagnés par d'autres chevaliers qui intervenaient à leurs frais. Il ajoute (page 430, remarque) que le chef de ces derniers était, à la place du Virrey Pérez Figuerola, son fils don Pedro, qui en plus de la défense de ville, a dû veiller à appliquer la punition. Il termine en disant (pages 1221 et 1222) que d'ordre de don Pedro de Figuerola et des fonctionnaires qui l'accompagnaient était de conduire en prison a Ciudadela les coupables qui, abasourdis et honteux ont attendu impassibles leur sort malheureux. Dans ces paragraphes on devine facilement que Quadrado, en écartant l'erreur qui consiste à croire que Figuerola était gouverneur de Minorque quand Barberousse est arrivée à Mahon, a continué à croire, avec ceux de la première version, qu'il avait été chargé depuis le début de définir les responsabilités dans la reddition de la ville. Pour expliquer que Figuerola se trouvait déjà sur Minorque à ce moment, il a dû supposer qu'il devait être arrivé dans l'île en même temps que la dite compagnie de Santmartí, dont l'arrivée à Ciudadela a certainement coïncidé avec la sortie de Barberousse du port de Mahon. Pour ce qui concerne la première des versions que je viens d'indiquer, il est évident qu'il n'y a pas de doute si on se référe au Document VII qui indique qu'au moment des faits Figuerola se trouvait à Majorque, où il assurait la charge de lieutenant du Virrey. Et ce pourquoi Quadrado fait dans la seconde version, exposée précédemment, et en particulier à la fin du paragraphe numéro 2, une erreur concernant cette personne. Que Figuerola ne soit pas intervenu dans la première partie des actions judiciaires, c'est confirmé par le fait qu'il n'était pas sur place. C'est le Procureur Fiscal qui a initié le procès, comme cela l'a été vu dans la note 115.

- 121 87 Voir la sentence prononcée en fin de procès.
- 122 92 C'est la première fois que les copies du procès font mention du Gouverneur, et de ce fait, il est possible que l'activité judiciaire de Figuerola n'ait pas commencé auparavant.
- 123 94 Don Antonio Ramis, Supplément à l'Oeuvre : "Suplemento a la Obra: Serie Cronológica délos Gobernadores de Menorca". Ce Conseiller était le beau-frère de Mosso Gabriel Leonardo Martorell déjà cité, mort glorieusement en combattant les forces de Barberousse, action remarquable au service de la patrie.
- 124 99 Figuerola n'a ni montré de l'acharnement au cours du procès, ni inculpé tous ceux qui s'étaient compromis, mais, se conformant à la manière de faire de l'époque, il a condamné le baile et les quatre conseillers à des peines graves et capitales, exécutées dans des conditions horribles (Voir numéro 13). Dans la sentence, au côté de sa signature il y a respectivement celles du Dr. Mosén Francisco Juan Martorell, Assesseur, du Dr. Mosén Rafaël Ballester, Avocat Trésorier du tribunal de Majorque, en qualité de conseiller détaché au service de Figuerola par le Virrey, et à l'honorable Mosén Pedro Juan Pinya, Avocat Trésorier de Minorque.

### **QUATRIEME PARTIE**

125 - 106. "Fortificaciones antiguas de Menorca", note numéro 27.

126 - 106. Document de "Arch. de la Curia de la Gobernación del Reino de Mallorca", Lib. Lit. 1533 ad 1548, fol. 289 et 290, publié par don Enrique Fajarnés dans "el Boletín de la Sociedad Arqueológica Luliana", de Palma, au nom de 1895, et reproduit dans "Revista de Menorc"a Seconde Époque, année 1895, numéro 5, pp.259 et 240.

127 - 108. Résumer cit, page 231.

128 - 108. Voire les données qu'insère Riudavets, dans son "*Historia de la Isla de Menorca*", T 1., pp. 211 à 214.

129 - 108. Section intitulée "La pagesía del Termo de Ciutadella", de la liste nominative des personnes capturées pendant le siège et le pillage de Ciudadela en 1558, relevée par le gouverneur et les jurats de Minorque, sur ordre de S M., et publiée par le Dr. canónigo Vila Anglada, dans son oeuvre "le Paborde Dr. Marcos Martí y Totxó", Mahon, 1917, pp. 71 à 74. Pour cet événement Mustafá Pialí, a encerclé Ciudadela avec 15.000 Turcs, et n'a pas cessé de pilonner ses murailles avec vingt-quatre canons de gros calibre pendant sept jours. La ville comptait 620 défenseurs, y compris les renforts envoyés par les autres villes de l'île et les 40 soldats envoyés par le capitaine d'infanterie Miguel Negrete, qui le 23 avril 1553 avait été nommé capitaine des gens de guerre de Minorque.

130 - 109 Comme à Mahon il n'y avait pas à Ciudadela une garnison régulière, selon Riudavets, il est très possible que le soldat Francisco Segui que mentionne le témoin

Margarita Cavaller n'était pas de Mahon, ni qu'il faisait partie des quelques témoins qui s'étaient échappés des navires et parmi lesquels l'un d'eux était originaire de Cadix.

- 131 110 Pour le procès, il n'a pas était tenu compte de cette population restée dans les propriétés rurales qui, trop éloignées de Mahon, ne pouvait pas apporter un témoignage crédible pouvant éclairer le déroulement des événements.
- 132 111 Ramis, «Varones ilustres de Menorca».
- 133 111 Ramis, «Varones ilustres de Menorca».

Mosén Simón de Cardona et son épouse Madame Catalina Pau (ou Pax), dont il est question sont les parents de Mosso Francisco et de Mosso Gabriel de Cardona, qui sont héroïquement mort au cours de ce siège, et de Mosso Miguel de Cardona, qui figure, comme cela sera vu plus loin, parmi ceux qui se sont consacrés au sauvetage de Minorquins capturés par Mustafá Pialí en 1558. et ils sont également les trisaïeuls du côté paternel de don Miguel Leonardo Cardona y Rentería qui a été privilégié en 1683, avec le titre de noblesse de Baron de Lluriach qui résidait dans cette île, et de ce second baron descend la famille Olivar de Ciudadela.

- 134 115 Don Felipe de Cervelló (ou de Cervellon) était le successeur immédiat de don Jimén Pérez de Figuerola déjà cité, titulaire de la charge de Virrey de Majorque en mai 1534. Il l'avait conservée jusqu'à son décès le 22 janvier 1538.
- 135 112 Documentation citée dans la note 126.
- 136 113 A Ramis, oeuvre citée
- 137 113 A Ramis, oeuvre citée.
- 138 113 En ce référant au, "Verones ilustres" de Ramis et au patronyme Junada, on peut ajouter que pour demander l'octroi de cette Breve pontificale, le Vénérable Mosso Miguel Nicolás Juneda, prêtre, mandaté par la municipalité, s'est rendu à la Corte . Hernández Sanz ajoute dans la Revista de Menorca" Cinquième partie Volume III 1908, page 88, qu'en 1545 La municipalité de Mahon payait une redevance de neuf livres et quatre sous à un certain Llopis, qui avait cédé un verger et quelques maisons afin d'agrandir l'ancienne église. Ces données laissent en suspend deux points intéressants : le premier, l'élargissement indiqué, objet de la redevance était-il antérieur ou postérieur à la destruction de 1535? Et le second, l'ancienne église mentionnée était-elle celle qui existait en 1545? Le rédacteur voulait-il parler d'une église construite plus grande pour remplacer l'ancienne ? Le manque d'information sur ce sujet ne permet pas de savoir si, à l'occasion du pilage de la ville, la Mairie a fini par restaurer l'ancienne église qui a été brûlée et détruite ou si réellement elle a doté Mahon d'une nouvelle église paroissiale, projet dont elle avait grand intérêt, comme le laisse supposer la concession d'un jubilé.
- 139 114 Paragraphe sur Barberousse.
- 140 115 P Mariana écrit dans "Historia General de España" que Barberousse après avoir achevé le pillage, s'est hâté à rentrer sur Alger, ce que je vois confirmé par plusieurs documents. Il ne s'était pas encore passé un mois depuis l'événement quand les Jurats de Majorque écrivaient : "Nous tenons pour certain que Barberousse, après le pillage de Mahon, est retourné à Alger" (Document VII). Un demi-siècle plus tard, l'illustre prêtre Dr. Marcos Martí y Totxó (1531-1617) affirmait que dans le cas du pillage et de l'incendie de la ville de Mahon par Barberousse durant l'année 1535, "les gens a été emmenés en captivité en Barbarrie" (Document publié par le canonisé Vila, en page. 259 de son oeuvre citée). Ramis dans "Varones Ilustres de Menorca", page 91) cite un ordre royal du 27 juin 1573, dans laquelle il est dit que les père, grand-père, et un frère de Pedro Gomila de Cutaina (Propriété située sur le territoire de la commune d'Alayor limitrophe avec celle de Mahon), qui s'étaient beaucoup distingués au cours de l'attaque de Mahon par Barberousse, ont été capturés et emmenés en esclavage à Alger où ils sont décédés, victimes de mauvais traitements et de la cruauté des ennemis de notre Sainte Foi (Une des maisons retenue par le Chevalier Mosso Antonio Olivar qui devait être exclue du pillage était celle de Pedro Gomila de Cutania. A en

Juger par cette dernière assertion dans l'ordre royal on peut croire que la troupe indisciplinée n'a pas plus respecté ce Gomila que les personnes qui vivaient avec lui). Et dans un document de l'année 1604, on affirme que "Pablo Sierra, durant l'année 1535, était capitaine de la ville de Mahon...quand les Maures l'ont prise, il a été capturé avec son conjoint et sa famille puis tous ont été emmenés en Barbarie" (Dans la note 156 je traite un peu plus de ce document et de ce Pablo Sierra). Ni ces informations, ni d'autres citées précédemment ne confirment ce que don Antonio du Villar a écrit dans "Historia General de España y de sus Indias T. V." que Barberousse, après sa défaite en Tunisie, s'est enfui vers Bône, et en s'embarquant à Alger avec le reste de son armée "a navigué vers Constantinople, entrant auparavant dans le port de Mahon, suite à la lâcheté de son Gouverneur".

- 141 116 Les travaux les plus complets publiés sur la résistance qu'a opposé cette ville et sur de l'ampleur des dommages qu'elle a subis se trouvent dans la monographie du Dr. don Cosme Parpal y Marquez : *La invasión turca de 1558 en Ciudadela de Menorca*, Barcelona, 1905.
- 142 116 Cosme Parpal écrit que, craignant une attaque de Minorque par les corsaires, l'île à pris ses dispositions pour qu'avant que leur armée ne débarque, les femmes et les enfants soient mis à l'abri dans Ciudadela, ne sont pas concernés les natifs et voisins de la ville de Mahon. Cette exception serait le fait que Mahon disposait déjà à cette époque de la forteresse de San Felipe pour sa défense.
- 143 116 Vila, dans son oeuvre citée El Paborde Dr. Marcos Martí y Tofxó.
- 144 116 Les îles de Xío (ou Chio), dont la capitale est la ville de même nom, il appartenait en ce temps là à Gênes.
- 145 116 Vila, Documents publiés dans l'œuvre citée.
- 146 116 Vila, documents sus-mentionnés.
- 147 116 Vila, Œuvre citée.
- 148 116 Vila. Documents cités.
- 149 116 Archives du Baron de Lluriach, documents relatifs aux états de services de la famille Cardona.
- 150 116 Ramis, "Varones Ilustres de Menorca", patronyme Cardona.
- 151 116 Vila, Œuvre et Documents cités.
- 152 116 Il était alors un simple ecclésiastique de 33 ans. Il avait déjà bénéficié d'un privilège étant rémunéré comme Prêtre de Minorque en 1565, quand il a reçu les premiers ordres sacrés.
- 153 116 Dans un état nominatif des personnes capturées par l'armée turque, rédigée à Ciudadela par le Gouverneur et les jurats de Minorque sur ordre de Sa Majesté" pour mettre en œuvre ce qu'il faut afin de porter secours à ces derniers", 3496 individus des deux sexes sont recensés: 2997 de Ciudadela, 66 de Mahon (de ceux-ci, 29 étaient des hommes, et 37 des femmes. Ce faible nombre de mahonnais est certainement dû aux dispositions que j'ai mentionnées dans la note 142, et à l'éloignement de Mahon par rapport à Ciudadela, plus grand que celui des autres villes), 149 d'Alayor, 98 de Mercadal et 186 de Ferreries qui faisait partie de la commune de Mercadal. L'état a été rédigé sans doute à une date postérieure au pillage, comme le prouvent les annotations ajoutées à l'endroit de plusieurs captifs. Les données transcrites, en lettres cursives, montrent que la décision du sauvetage était déjà prise lors de sa rédaction, peut de temps avant que le prêtre Martí parte pour Constantinople au cours des derniers mois de 1563. En conséquence, cette liste se trouve réduite à un état des personnes toujours captives à cette date, excluant ceux qui avaient déjà étaient libérés ou que l'on savait être décédés. Ceci expliquerait l'information que l'on trouve dans certains documents qui font état d'un nombre de captifs proche de 4.000, ce qui ne serait pas exagéré. Il ne serait pas difficile à vérifier que ceux qui ne figurent pas dans cet état sont biens ceux qui ont été libérés.

154 - 116 Au sujet de Ferragut l'esclave Mosso Marcos Antonio Bonet écrivait le 15 octobre 1564, en son nom propre et en celui d'autres esclaves que si Ferragut pouvait agir plus librement dans l'exercice de son mandat, aucun homme de notre royaume ne pourrait le dépasser en diligence et sollicitude dans la mission de libération de malheureux esclaves qui lui était confiée.

155 - 116 Les indications que je donne sont remarquables. Elles sont le résultat de la réunion des données qui se trouvent dans les oeuvres citées de Vila, Parpal Marqués, J Ramis et dans "Noticias histérico-topográficas de la Isla de Menorca" (inédites) de don Rafaël Oleo et Quadrado.

156 - 117 Oleo, dans son oeuvre inédite citée, volume II, page 742, transcrit un document intéressant et méconnu, daté dans l'alcazar royal de Minorque le 20 août 1604. Les informations importantes que nous puissions y relever sont : "Le capitaine Pablo Blas, Capitaine de cavallerie du Royaume de Majorque, actuellement régent de la charge de Gouverneur et Capitaine Général de l'île de Minorque, suite à la suspension du Gouverneur Don Pedro de Heredia" je certifie "qu'il est public et notoire dans cette île que Pablo Sierra, durant l'année de 1535, était Capitaine de ville de Mahon...quand les Maures l'ont prise, qu'il a été capturé avec sa femme et sa famille et emmené en Barbarie, qu'il a racheté lui-même sa liberté et celle de sa famille "et qu'il est retourné à Minorque " jusqu'à sa mort a servi au poste de Procureur royal et a celui de comptable des fonds affectés à la construction de la forteresse de San Felipe et à la rémunération des militaires qui s'y trouvaient affectés " Ainsi que "Lorenzo Sierra, petit-fils de Pablo Sierra, est l'une des personnes les plus importantes de cette île", capitaine des soldats de la ville de Mahon, "lequel a servi et sert avec beaucoup de ponctualité et de soins à la satisfaction de ses supérieurs, en s'opposant aux attaques par surprise et aux escarmouches des maures qui d'ordinaire s'en prennent à cette ville, prenant de grands risques pour sa personne, instruisant au maniement d'armes les soldats, et en poursuivant les bandits, et outre ceci, tenant à ses frais "caxas" et drapeau". Au sujet de Pablo Sierra que ce document cite en premier lieu, il est à remarquer qu'il paraît indubitable que cela doit être le Pablo Serra, qui, à l'occasion du siège de Mahon, était le Grand Percepteur du Château. Le nom de famille Sierra avec lequel le document le désigne, est le même nom de famille que Serra mais en castillan. Quant à la dénomination de capitaine de la ville de Mahon, que le document lui attribue, on le retrouve au cours du procès, avec la plus grande certitude, Mosen Jaime Scala, qui à l'époque du siége était gouverneur de la forteresse, et avait la fonction de commandant de la place. La maison de ce Serra est une de celles qui ont été choisis par Uguet pour être soustraites du pillage, ainsi que les personnes et les biens qui s'y trouvaient, dans le but je suppose que lui et sa famille ne soient pas capturés par l'armée de Barberousse. Mais ils ont dû l'être plus tard par un quelconque navire algérien, et emmenés, à cette occasion, de Minorque vers une autre destination (Note personnelle : dans l'ouvrage d'Antonio Ramis y Ramis "Fortificationes antiguas de Menorca", l'auteur indique que "Pour édifier la forteresse de San Felipe il a été nécessaire d'acquérir la propriété nommée "Den Serra" que Pablo Serra avait hérité. Un ordre royal envoyé le 04 avril 1560 a ordonné l'achat de cette propriété contre une somme de cinq cent trente sept ducats d'or).

157 - 117 Le prêtre Martí Tolxó déjà cité a trouvé à Constantinople quelques individus qui s'occupaient de la libération de captifs originaires de différents points d'Espagne. L'un d'eux était Esteban Albacár, Aragonais, médecin de la compagnie du capitaine Negrete déjà citée, dont quelques soldats se trouvaient encore aux mains des Turcs. Il est mort en Turquie le 22 juillet 1564. Il était marié avec une minorquine, Rafaela Riudavets qui se trouvait avec lui en Turquie, et d'où elle est rentrée à Minorque, en août le mois suivant, en compagnie du prêtre cité.

158 - 117 L'illustre chercheur, don Juan J Vidal y Mir avocat, avec l'amabilité qui le caractérise, a mis à ma disposition les "NOTAS RELATIVAS A PERSONAS CAUTIVADAS EN

*MAHÓN*", relevées par lui au cours de ses recherches dans les archives notariales, lesquelles renferment l'intégralité des actes de référence qui concerne, peut-être l'ensemble, de ceux qui ont été capturés par Barberousse. On y trouve ainsi :

"En 5 mai 1561 – "Cristóbal Fábregues de Mahón, curador dado para los bienes y herencia del Honor Raimundo Bosca in infortunio soqueo de villa Magonis capti seu captivitate, nombro procurador a vos Magnífico Joannote Burgués militem, domiciliado en la Ciudad de Mallorca, para exigir y cobrar las 8 L censo del predicho Bosca y de la Sra. Francisca Mora suesposa, que recibían sobre casa que era antes del M. tre..... Mora J. V. D. construida en la Ciudad, en la calle de Micer Bart. de Veri"

<u>Traduction approximative</u>: Cristóbal Fábregues de Mahon, curateur a donné pour les biens et l'héritage d'Honor Raimundo Bosca capturé au cours du malheureux pillage de Mahon, mandat au Magnifico Joannote Burgués militem, domicilié dans la Ville de Majorque, pour exiger et percevoir les 8 Livres de redevance de Bosca cité et de Mme Francisca Mora son épouse, qu'ils recevaient sur la maison qui était avant au Maître..... Mora J V. D construite dans la Ville, dans la rue de Micer Bartolome de Veri.

En 8 mars 1563 — "Antonio Carreras de Trepucó, Antonio Carreras de Trebuluge y María cónyuges y otros, teniendo en cuenta que la herencia del honor Pedro Carreras o de su hija Margarita in infortunio séquito de villa Magonis captivate sine curatore manere per morte dicto Margarite eo quia dicta Margarita viuit in posse sarracenorum, nosotros parientes de dicha cautiva, conferimos poder a Gabriel. Selom causídico de Ciudadela para que nos defienda en los pleitos promovidos"

<u>Traduction approximative</u>: Antonio Carreras de Trepucó, Antonio Carreras de Trebuluge et María conjoints et d'autres, en tenant compte du fait que l'héritage de l'honor Pedro Carreras ou de sa fille Marguerite capturée au cours du malheureux pillage de la ville de Mahon sans curateur, tenue pour morte *dicto Margarite eo quia dicta Margarita viuit in posse sarracenorum*, nous parents de ce captif, conférons pouvoir à Gabriel Selom avocat de Ciudadela pour qu'il nous défende dans les procès engagés.

En 23 juillets 1574 — "Los doctores Bernardino de Oleza médico, y Marcos Antonio Pinya en Derecho, requieren por mediación de Jacobo de Abadía not.º como sigue: No ignorar ni ignorar podeu vos senyer en me Trescall com irobanse en Elger Lorens Allaus natural de Marsella, vos age redimit y quitat de poder de Infaels que staveu sclau en la dita ciutat de Alger, per lo qual rescat y despeses age pagat per vos 320 da de dotze Reals castellans p d.º, compres los intereses conforme lo acte de debilori lin taniu fet y firmal en la dita ciutal de Alger y Marsella (sigue diciendo que en dicho debitorio se obligó a pagarle a los 12 días de estar en Menorca y que aun le debe 1808 reales que alega pagarle en Barcelona y le protesta de daños y perjuicios") —

<u>Traduction approximative</u>: Bernardino Oleza, docteur en médecine, et Marcos Antonio Pinya docteur en Droit, demandent par l'intermédiaire de Jacobo de Abadía notaire ce qui suit : Ne pas ignorer ni ignorer pouvez vous senyer en m<sup>e</sup> Trescall com intervenir Elger Lorens Allaus originaire de Marseille, vous age racheté y soustraire du pouvoir des infidels qui staveu esclave dans la dite ville d'Alger, pour ce qui est rescat qual y age pagat despeses per vous 320 d<sup>s</sup> de dotze de Reals castellans p d.°, achetez les intéressés conforme à l'acte de debilori lin taniu fet y firmal dans la dite ville d'Alger et de Marseille (il continue à dire qu'en propos debitorio il a été obligé de payer à 12 jours d'être en Minorque et qu'encore il le doit 1808 réales qui allègue lui payer à Barcelone et elle la proteste dommages et préjudices).

En 21 Octubre 1577 - En documento de esta fecha consta que los herederos ab intéstalo de Juan Vidal als. xorch declarados por el Bayle General fueron como más próximas parientes la señora Margarita esposa de Juan Berga y la Sra. Esperanza esposa de Miguel Capella. (Este Juan Vidad fue cautivado en Mahón, según datos genealógicos, y era hermano del Honor Bart. Vidal del Rafalet, del término de Mahón, que era su curador en 1543) - En 13

Julio 1605 - Se menciona pleito sobre la herencia del honor Cristóbal Cardona de Mocopta in infortunio presente ville Mahonis captivati y transigen entregando Miguel Cardona de Matxiani, 12 L.

<u>Traduction approximative:</u> - Dans le document de cette date figure que les héritiers sans testament de Juan Vidal als. xorch déclarés par le Bayle Général ont été comme les plus proches parents sont Madame Margarita épouse de Berga et de Mme Esperanza épouse de Miguel Capella. (Ce Juan Vidal a été capturé en Mahon, selon des données généalogiques, il était frère de l'Honor Bartolome Vidal de Rafalet, du terme de Mahon, qui était son curateur en 1543).

Note personnelle : Si j'en crois "El fogatge de Menorca de 1545, de Ramon Rosselló i Vaquer" un certain Joan Vidal fils de barthomeu a payé un impôt de 8 sous en 1545.

Il se pourrait qu'il soit le neveu du Juan Vidal, enlevé par les turcs en 1535.

Il se pourrait également qu'il soit le père de llucia Vidal épouse de Serafi Villalonga.

L'héritière de Juan Vidal l'aîné a payé un impôt de 8 sous. Il se pourrait que ce dernier soit le juan capturé par les turcs.

**En 13 juillets 1605** - Se menciona pleito sobre la herencia del honor Cristóbal Cardona de Mocoptá in infortunio presente ville Mahonis captivati y transigen entregando Miguel Cardona de Matxiani, 12 L.

<u>Traduction approximative:</u> est mentionné le procès sur l'héritage d'honor Cristóbal Cardona de Mocoptá capturé dans la malheureuse ville de Mahon et transigeant en livrant Miguel Cardona de Matxiani, 12 L.

- 159 118 Dans son oeuvre "l'Alonsíada", notz 33 à la Chanson III.
- 160 120 Appendice : Sentence du Virrey de Majorque.
- 161 121 Appendice : Sentence du Virrey de Majorque.
- 162 122 L'accord auquel arrivèrent Les membres du conseil a été d'attendre de voir si dans sa réponse S M. ordonnait qu'on paye les frais de *sos cofrens* (Doc. IX).
- 165 123 Mosén Francisco Juan Martorell, Doncel, Docteur dans les deux droits et Conseiller du Tribunal du Gouvernement Royal qui, comme il a été dit, a été de Regent du Gouverneur en novembre 1535, était le frère de Mosén Gabriel Leonardo Martorell déjà cité, noble, qui est mort dans l'expédition du Gouverneur, et le frère de l'épouse de ce dernier.
- 164 125 Appendice : Lettre de l'Empereur.
- 165 125 C'est à cette occasion que fût affretée une Brigantine pour rejoindre l'Empereur qui se trouvait depuis quelques jours en Italie où il s'était rendu avec quelques bateaux après avoir libéré les escadres d'Espagne, du Portugal et de Malte qui avaient pris part à la grande expédition pour détruire le maîtrise de Barberousse dans cette région d'Afrique.
- 166 125 Appendice: Sentence du Virrey.
- 167 126 Dossier Municipal de Ciudadela, Consells, depuis 1637 à 1652, n.° 13, Volume VIII, fol 97 v.°.

#### **CINQUIEME PARTIE**

- 168 127. A l'exception de Quadrado et de Lafuente Vanrell, les historiens de Menorca, y compris certains qui sont intervenus après le premier de ces auteurs, racontent cet épisode en drapant le franchissement de l'enceinte d'une dramatique effet.
- 169 128 Procès : Interrogatoire de Bartolomé Mir.
- 170 129 idem. Déclaration du témoin Montserrat Triay.
- 171 129 Procès : Interrogatoire de Jorge Uguet.
- 172 129 Procès : Interrogatoire de Francisco Mir.

# APPENDICE DOCUMENTS INCONNUS

Dans le recueil des privilèges, lettres royales et autres documents officiels relatifs à Minorque, connue le Lli*bre Vermell*, que garde, dans ses archives, la municipalité de Ciudadela sont transcrits, dans le feuillet 24 et v.°, et répétés dans les 191 v.° à 193, deux documents, un de l'Empereur Carlos V, et l'autre du Virrey de Majorque, Don Jimén Pérez de Figuerola, qui méritent d'être intégralement connus. En commençant par l'entête que le compilateur à mis en avant, ils disent ainsi :

«Letre ab la qual mane Sa Magt. que lo focorro fet p la Ylla de Malorcha a la ylla De Menorcha en la vinguda teta p Barbarroffa en Maho ques pach a comunes despezes de Malorcha Menorcha y Efuiça Juxta la Sentencia del Rey en pere Una enfemps ab la Sentencia fetá p lo Vifrey de Malorcha.

"Al Spettable amado Confejero lugarteniente y Capitán general nuestro en el Reyno de Malorcha Don Ximen perez de figuerola==EI Rey.==Spettable lugarteniente y Capitán general. Entre las otras cofas que la yfla de Menorca nos ha Embiado a pedir y fuplicar con fu Syndico frances Martorel es una que los gastos y expenfas que fe han hecho en la venida de toldados Mallorquines al focorro de aquella ifla se paguen por los Juradoá desfa Ciutat Juxta forma de una fentencia arbitral sobrello dada por el Rey Don pedro de Aragón, de buena memoria, de la qual fe nos ha hecho oftenfion, y pareciendo nos cofa justa lo que en esto fe pide, hos decimos y mandamos que no hauiendo cofa en contrario que justamente.lo impida, proueays y mandeys en nueftro nombre, que lo contenido en la dicha fentencia se guarda y cumpla con effetto, y a otra cofa no deys lugar, que affi procede de nuestra determinada voluntad, conforme a razón y justicia. Dats en Ñapóles a XViii dias del mes de febrero del añyo MDXXXVI. Post Data et signata la presente fe restituya al que hos la presentare. Yo el Rey.==Urries Secret.==Marg. Vit.==0blata Speltabili et Nobili dño. locu<sup>mt</sup>. p hoñor. Martinum mora Sindicum Minoricar. die VIII Augusti MDXXXVI, qui recepta etc. promptum fe obtulit et paratum Regiis firmiter obedire maudatis.==Et ipsa, et eadem die, fuit restituía per fuam Spettabilitatem.

Sentencia.=Spetttabilis et Nobilis dominus locumtenens generalis et hujus Regni Gubernator, viso mándalo litteris medianlibus tacto Juratis Ciutadelle et Joannoto riudavets olim Sindico Infule Minoricar., p hoñor. Sindicum presentís Univerfitatis Maioric., de fóluendo quantilatem per Júralos presentís Civitatis exburfatam pro fucurfu tacto ditte Insule; Vita responfione per illos feu martinum mora Sindicum Minoricar. facta; Visa sentencia per dominum Regem petrum facta sub XXI Augusti MCCCLVIIIIº in presentí Regno Maioric.; Viso contractu per dictum riudavets firmato, et oppofitioníbus contra illum factis; Visa etiam quadam littera claufa Sue Cesaree Magestatis per dictos Minoricenses feu eorum findicum Sue spetabililati oblata; visis videndis y attentis attendendis, Xpi. nomine humilter Implóralo, de confilio magniflci Regenlis causarum et ordinarij affefforis, pronunciat, Sentencien, et declarat ut sequitur:

«Cum per Sentenciam per Sereniffimum Regem petrum recolende memorie inter findicum el Juratos Univerfilatis Maioricarum et findicum Intule Minoricarum, cum máxima cauto cognitione que legem inter partes fecil latam, fancitum fit quod, cafu quo dicta insula Minoricarum obteffa effel p inimicos vel de próximo effet obsidenda, Vniverfltas Maioricarum teneatur mittere tucurfum ad dictam Infulam Minoricarum ad cognicionem dicti dominij Regís uel fuorum fuccefforum aul locatenentium, et hoc conmunibus expenfis, tam dicte

Vniuerfitatis quam Infularum ei adiacentium, ut In dicta Sentencia latius continnetur. Constat diebes proximo effluxis oppidum de Maho Infule Minoricarum obfeffum p Sarracenos et barbaroxa inimicum Sue Magestatis, Inftante Sindico Vniuersitatis Minoricarum, p Spetabilem dominum locumtenentem et Capitaneum generalem prefentis Regnj, de confentu Magnificorum juratorum Regni Maioricarum, fuiffe miffum Succurfum ad Infulam Minoricarum, In quo sucurfu fuerunt exponfe facie p Vniuerfitaten Maioricarum, cum prouiflone et obligatione facta p Sindicum Infule Minoricarum de foluendis y refarcien-dís dictis expenfis exburfatis p Júralos Ciuitalis Maioricarum pro dicto fucurfu. Et cum per diclam Senlenciam arbitralem lex et forma ínter dictas partes data fit in fimili cafu, et p litteram a Sua Magestate impetratam p Sindicum Minoricarum. Sue Spetabilitati directam, mandatum et injunctum fit fue Spetabilitati dictam Sentenciam Serenifflmi domini Regis petri ínter dicías Vnluersitates latam feruari juxta illius feriem el tenorem, aliquo legitimo Impedimento non obstante. Et cum nihil contra dictam Sentenciam deductum fit quominus execuffio illus impediri valeat, Sua Spetabilis dominalio prouidet et declarat expentas facías p Júratos presentís Ciuitatis Maioricarum pro dicto Sucurfu effe folvendas, folvique deberi communibus expenfis tam dicte Vniuersitalis Maioricarum quam etiam Infule Minoricarum et Infule ebufi, fiue yuica, juxta formam dicte Sentencie, In quibus expenfis omnes dicte universitates contribuere teneantur, non obstantibus in contrarium dictis et allegalis; provifo et expreffe declarato, quod expente facte pro bergantino miffo ad Inuenjendum Capitaneum Tirremjum Sue Magestatis ad dandum noliciam dicte obsidionis de Maho, quia pro dicto fucurfu dicte expenfe non fuerunt facte, folvantur per Sindicum Vniversitatis Minoricarum, In qua folutione alie Vniversitales contribuere non teneantur, neutram in expenfis condemnendo. ==X(imenus) Joannes P(erez), ==Lata, lecta y publicata fuit predicta Sentencia de mandato dicti Spetabilis dominj locumt. generalis, die... mercurii XX mensis Septembris anno MDXXXVJ hora vesperarum superius affignata, presente et instante dicto honor, martino mora findico et procuratore Vniversitatis Minoricarum, altera parte absenté, habita lamen pro presente, et presentibus pro testibus discretis filipo bellester etjacobo armengol, not.».

Nota: 1 livre = 20 sous = 240 deniers.

1 sous = 12 deniers.

3 livres = environ 1 pesetas or.

1 ducat = 11 réaux = 275 centimes = 3 francs or =  $\pm$  8.5 €